COMBATTEZ : Mildiou et Oïdium par la BOUILLIE GERMAIN et le SOUFRONOL
La Chenille des Choux par la GÉOZONE
Les Pucerons de vos cultures maraîchères par L'OZO
Sylvain GERMAIN (Aix-en-Provence)

56e Année. T. 111. — N° 24 Dimanche 11 Juin 1939

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

IMPERIAL MYCOLOGICAL INSTITUTE 12 OCT 1939

Fondateurs : L. DEGRULLY et V. VERMOREL
Anciens Directeurs : L. DEGRULLY et L. RAVAZ

Publié sous la direction de :

P. DEGRULLY
Professeur d'économie et de législ. rurales
Chargé de cours au Centre d'études vitic.
de la Faculté de Droit
de Montpellier

G. BUCHET
Inspecteur régional de l'Agriculture
Directeur
de l'Ecole nationale d'Agriculture
de Montpellier

Rédacteurs : à l'agriculture, **L. ALABOUVETTE** ; à la viticulture, **J. BRANAS**
Professeurs à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier
Emm. DEGRULLY, Ingénieur agricole, Secrétaire de la Rédaction

Avec le concours de Professeurs de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier
de Directeurs des Services agricoles
de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques
d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Le Progrès Agricole paraît tous les Dimanches
et forme par an 2 forts volumes
illustrés de nombreuses gravures en noir et de planches en couleurs

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France : Un an, **60 francs** — Pays étrangers, **100 francs**
Le Numéro : 1 fr. 25

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, les demandes de renseignements, les échantillons, les Abonnements et les Annonces
AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE
1 *bis*, rue de Verdun, à MONTPELLIER
Chèques Postaux 786 Montpellier Téléphone : 41-47 (2 lignes)

Reproduction interdite

Levures Sélectionnées
Maison Eugène GERMAIN
Aix-en-Provence

L'Engrais "MACROGÈNE" est la fumure idéale de la Vigne
Rendements très augmentés, parfois doublés
Maison Eugène GERMAIN - Aix-en-Provence
Reg. Com. Aix 65-87

SPÉCIALITÉS ŒNOLOGIQUES
pour Traitements Préventifs et Licites des
Maladies des Vins
Reg, Com. 65-87

Examen gratuit des Échantillons de VIN
Maison Eugène GERMAIN
Sylvain GERMAIN, successeur
Ingénieur chimiste - Licencié ès sciences
Expert près les Tribunaux
AIX-EN-PROVENCE

LES PRESSOIRS CONTINUS COLIN

DANS LES CAVES COOPÉRATIVES

QUELQUES RÉFÉRENCES

Caves Coopératives : Les Vignerons de CASTELNAU-du-GUERS (Hérault)
Les Vignerons de MUDAISON (Hérault)
La Piscénoise de PÉZENAS (Hérault)
La Vinicole Coursannaise de COURSAN (Aude)
etc.....

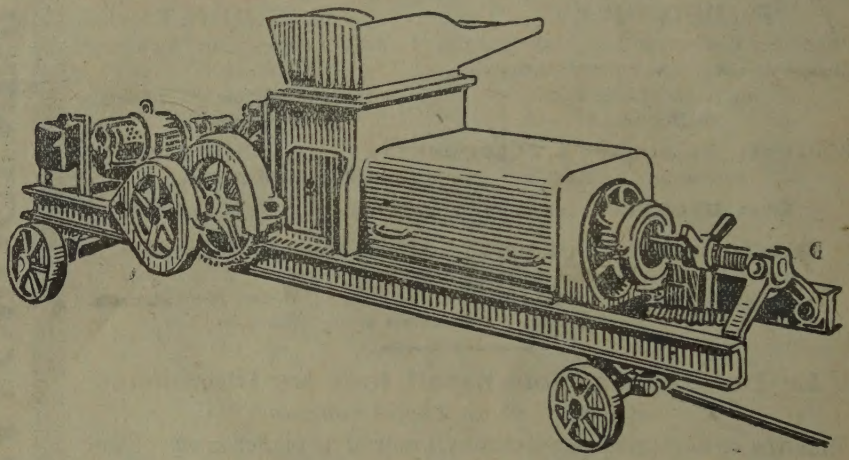

SIX TYPES D'APPAREILS

qui peuvent être appliqués au pressurage de la vendange

TOUS RENSEIGNEMENTS A LA :

Société des PRESSOIRS COLIN

21-27, Rue Jean-Jacques-Rousseau

MONTREUIL-sous-BOIS (Seine)

Téléphone : AVRON 25-15 et 25-16

Syndicat Professionnel de l'Industrie

DES ENGRAIS AZOTÉS

4, Rue de l'Herberie — Montpellier

MINORGA

SOC. AN. POUR LA VENTE DES PRODUITS CHIMIQUES, MINERAUX & ORGANIQUES
CAPITAL 500 000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL : PARIS
23 bis, RUE DE BALZAC (8e ar)
TÉL. : CARNOT 51-72 (3 LIGNES)
INTER-CARNOT 95 & 96
TÉL. : MINORGANIK T-T. PARIS
CHÈQ. POSTAUX : PARIS 1564-59

Tous produits pour le traitement
de la vigne et des arbres fruitiers

QUASSINOL
Extrait de Quassia liquide
tout prêt à l'emploi

Autres produits actuellement de saison :

MOUILLANT AGRONIM
SULFATE DE NICOTINE
POUDRE ANTIDORYPHORIQUE
SOUFRE D'APT
SULFUROL

Pour le remontage gratuit, efficace et complet des moûts,

employez

L'Auto-Vinificateur Ducellier-Isman

Documentation complète sur simple demande

Ets A. BLACHÈRE et Fils

Société Anonyme, Capital 3.000.000 de francs

Siège social et Usines : **HUSSEIN-DEY (Alger)**

BÉZIERS - 69, Bd F.-Mistral - T. 6-14

Pressoirs continus et hydrauliques - Super-Egrappoirs-centrifuges

Pompes à vin et à vendange

Installations complètes de caves particulières et coopératives

LE SOUFRE CARAT LIQUIDE

200 gr. Soufre total par litre

Anticryptogamique - Insecticide - Mouillant

30 ANNÉES DE SUCCÈS

Des milliers d'attestations contre

Oïdium, Mildiou, Acariose, Court-Noué, Insectes

et son dérivé arsenical liquide

LE CARSOL

35 gr. Arsenic et 150 gr. Soufre total par litre

contre Cochylis, Eudémis, Pyrale.

S'ajoutent à toute bouillie cuprique sans aucune préparation préalable

Un coup de bâton pour mélanger et c'est tout - NOTICES FRANCO

Institut Œnologique de Champagne

EPERNAY (Marne)

Succursale à Saumur, 24, rue St-Jean. P. GAUGAIN, Directeur. Agents Dépositaires : M. FAFUR. à Cuxas-d'Aude (Aude); M.C. TRONCHE, à St-Denis-Martel (Lot) et dans les principaux centres viticoles

PÉRA FRÈRES

FLORENSAC (Hérault)

FRANCE

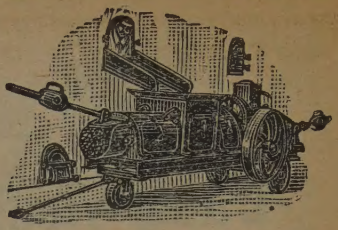

(Déposée France & Etranger)

Matériel Vinicole moderne

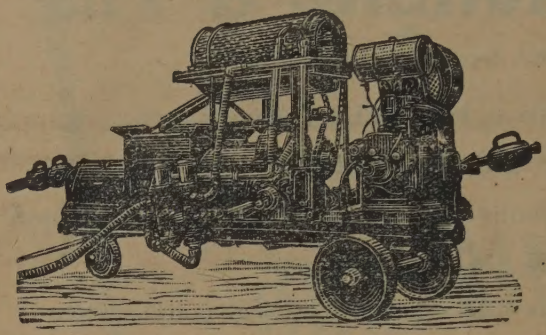

MOTO-PRESSE avec Pompe et Débourbeur

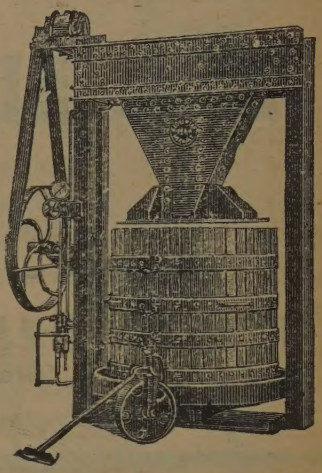

PRESSES HYDRAULIQUES en acier
PRESSES à Grande Surface
à 3 maies tournantes

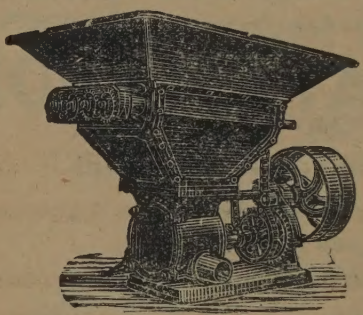

FOULOIRS-POMPES
avec prise de moûts sous les rouleaux

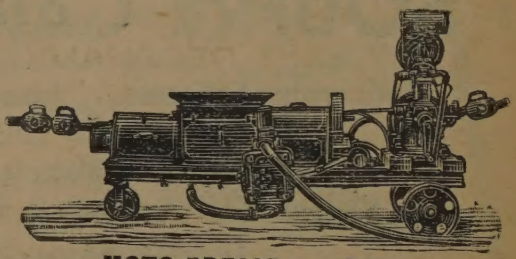

MOTO-PRESSE avec Pompe

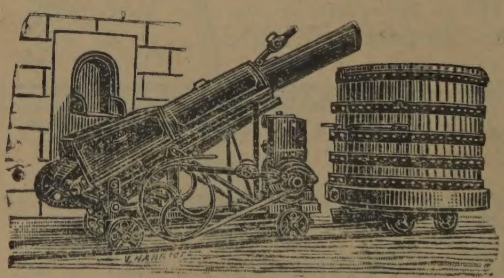

COMPRESSEUR-ÉLÉVATEUR de marc cuvé
supprimant le repassage des marcs à la presse hydraulique

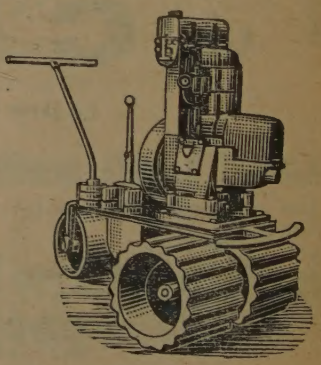

TASSEUR
de marcs en silos

FOIRE DE BORDEAUX

COLONIALE - INTERNATIONALE - AGRICOLE

LA GRANDE SEMAINE
de la
MACHINE AGRICOLE

ouvrira le Dimanche 18 JUIN et finira le Lundi 26 JUIN

Toutes les machines en exposition et en fonctionnement pour :

L'AGRICULTURE : Semoirs, tracteurs, charrues, machines de récolte, irrigation, etc., etc.

LE VIN : Sulfateuses, soufreuses, pressoirs, pompes, filtres pour toutes boissons, embouteillage, etc.

Tous renseignements :

Comité de la Foire, Place Gabriel - BORDEAUX - Tél. 40-56

ADOLPHE GOUIN & FILS

5, Rue Esquiros — MARSEILLE

SULFATES DE CUIVRE
SOUFRES - BOUILLIES
FLEUR DE CHAUX - CARBONATES
STÉATITES - TALCS - OXYCHLORURES

SOUFRE sans coulure A.G.F. pour méchage

Société Continentale des Raffineries de Soufre

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

Tél. : D. 89-10
D. 89-11

Siège Social ; 50, Rue Breteuil
MARSEILLE

R.C. Marseille
105-932

SOUFRES
- FLEUR -
TRITURÉ
VENTILÉ

Pour la Viticulture — Qualité supérieure

Usines à Marseille - Sète
La Nouvelle

Contre Insectes et MILDIOU

PULVÉRISEZ AVEC JETS GRAND TRAVAIL - SANS HÉLICES **FUSO**

p^r Lances à main	n° 1	- 1 trou	Diffusion simple.	5.50
	n° 3 bis	- 3 trous.	— triple.	12,50
p^r Mach. à tract.	n° 2	- 1 trou.	— double.	6,50
	n° 3 ter	- 3 trous	— triple.	12,00

Tamiseur "Préjet" pour lances 6,00

Franco-poste (F) p^r commandes au-dessus de 20 fr.
Contre remboursement - Frais destinataire
ou c/mand., chèqu. ou virem. à c/c/ P. 24260 Paris

A. MORINEAU, Ing^r, 45 bis, r. du Sahel, Paris-12^e

Producteurs directs nouveaux de

SEIBEL

Produisant économiquement des vins de qualité. — Donnent après gelées une récolte à peu près normale.

Pour tous renseignements, notice et prix-courant s'adresser chez l'Obtenteur :

M. SEIBEL à Aubenas (Ardèche) ou à Montboucher-sur-Jabron (Drôme)

Fluatation des CUVES en CIMENT pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS, HUILES, CIDRES, BIÈRES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le pemier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

SUPPRESSION DU VERRAGE — Nombreuses références

T. TEISSET-KESSLER - Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Brûleurs VULCAN

Détruisez les herbes
Désinfectez les Etables, Basses-cours
Décongelez les canalisations, abreuvoirs, rails, etc.
Brûlage des Terres et Composts

Economique
utilise le FUEL-OIL fait le travail de 5 hommes

NOTICE GRATUITE

AMIMPORT

FOURNITURES pour l'AGRICULTURE et l'HORTICULTURE

13, Avenue Soyer - CHATOU S.-&-O.)

La vraie Soufreuse "JULLIAN"

SIMPLE & DOUBLE EFFET

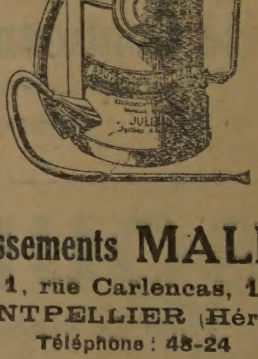

Etablissements MALBEC

1, rue Carlencas, 1
MONTPELLIER (Hérault)
Téléphone : 48-24

Pulvérisateurs - Soufreuses, etc...

Dans toutes les bonnes maisons de quincaillerie et machines agricoles.

GRANDES PÉPINIÈRES
DE L'AUDE

Boutures, Racinés, Greffés
- Producteurs-Directs -

CHARLES AUTHIER

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

ILE-CARCASSONNE (AUDE) TÉLÉPH. 4-48

VIGNES AMÉRICAINES
Pépinières de Plants greffés — Racinés — Boutures
Pépinières d'Arbres fruitiers - Pêchers - Pommiers - Poiriers, etc...
Maison GALHAUD St-EMILION (GIRONDE)

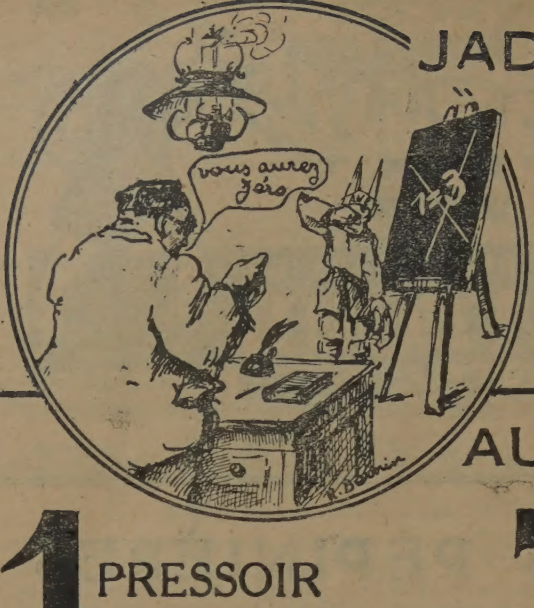

JADIS

AUJOURD'HUI

1 PRESSOIR **SUPERCONTINU** NECTAR **= 3** PRESSOIRS **HYDRAULIQUES** DE 1m 20

DONNE LA MÊME QUALITÉ
ÉCONOMISE LA MAIN D'ŒUVRE
COUTE 3 FOIS MOINS CHER

LE PRESSOIR

" SUPERCONTINU Nectar "

MABILLE

« LE PRESSOIR DE L'AVENIR »

Notices, Références, Franco sur demande **PRESSOIRS MABILLE AMBOISE FRANCE** *R. C. Tours :* 195 B52

56e Année. — N° 24 11 Juin 1939

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

Chronique. — **J. Branas.** Sur la coulure. Dans les vignobles. — **P. Degrully.** Le nouveau régime du blé 541
E. D. — Erratum ... 547
Colonel Ruby. — La défense contre la grêle dans le Beaujolais au cours de l'année 1938 ... 548
François Turpin. La grand'misère du bois de feu ... 552
Questions diverses. — **Pierre Larue.** Pentecôte 1939. — Taraxacophagie ... 555
Informations et Communications de Sociétés agricoles. — Une bonne nouvelle pour les vignerons des Côtes-du-Rhône. — Station œnologique du Gard. — Ecole d'arboriculture fruitière d'Ecully. — Concours de l'alcool à brûler. — 7me Fête nationale des vins de France ... 558
Informations diverses : Voir en Annonces.
Bulletin commercial. — Observations météorologiques.
Encartages. — **J.-L. Gaston Pastre.** Olivier de Serres. — Le Congrès international de Kreusnach-les-Bains ... 9-12
Tableaux de l'écoulement des vins. Exportations. Importations.

CHRONIQUE

Sur la Coulure

La coulure affecte diverses formes.

La disparition des bouquets floraux avant l'épanouissement des fleurs est *le filage* des grappes en vrilles.

L'absence de nouaison des fleurs se manifeste à la floraison ; une grappe d'Aramon qui porte en moyenne 1.500 fleurs donne moins de 200 jeunes baies après floraison. Sur ce nombre, la moitié au moins coule et cette forme de la coulure qui consiste dans *la chute des grains noués* est la plus communément observée. Elle se traduit par un déchet considérable qui éclaircit plus ou moins notablement les jeunes grappes.

Toutes ces particularités sont provoquées par un mécanisme commun et assez simple. Le développement des fleurs et des baies, la fécondation, exigent des quantités importantes d'éléments nutritifs ; ce ne sont pas les aliments minéraux puisés dans le sool par les racines qui sont ici en cause, mais bien les substances fabriquées de toutes pièces par les organes verts de la plante, par les feuilles.

La fabrication de ces substances est une synthèse, réalisée dans les cellules chlorophyliennes des organes verts et dont la source d'énergie est constituée par les radiations lumineuses. La

réaction met en jeu l'acide carbonique de l'air et l'eau qui sont fournis gratuitement par la nature ; elle construit de l'amidon, des sucres et même, dit-on, du formol. Ces substances sont ensuite détruites par oxydation, au cours de la respiration de la plante qui est un phénomène d'entretien de la vie, indispensable par ailleurs à la croissance, au cours duquel la vigne absorbe l'oxygène de l'air et rejette du gaz carbonique. Le mécanisme de ces transformations est cependant, on le pense bien, beaucoup plus complexe.

La synthèse s'effectue dans les feuilles adultes, organes spécialement construits pour accomplir ce travail. La destruction s'effectue dans tous les organes vivants de la plante, mais elle est particulièrement importante aux points qui sont en voie de croissance : extrémités des rameaux, jeunes feuilles, extrémités des racines, et jeunes tissus formés tous les ans dans les organes vivaces (tiges, bras, racines, etc...) de la plante. Il est clair que ces destructions seront d'autant plus importantes que la croissance sera rapide et que, le travail des feuilles ne se trouvant pas augmenté au même rythme, il pourra en résulter une dénutrition générale, c'est-à-dire une pénurie plus ou moins évidente des produits de la photosynthèse.

Or, lorsqu'une même table réunit des consommateurs que la civilisation n'a pas encore tout à fait polis, une expérience séculaire montre que les plus forts, les plus vifs et les plus brutaux se servent les premiers, en ne laissant que des reliefs aux autres convives. Chez la vigne, ces convives discourtois sont ceux dont la croissance est plus active ; ce sont les extrémités des rameaux et des racines vers lesquelles les aliments sont attirés ; les fleurs et les baies sont les deshérités qui meurent de faim, car, ne pouvant satisfaire à l'appétit de tous, la plante décommande des invités qui n'ont plus qu'à s'en aller.

Mais, après tout, le vigneron peut au même titre que la plante effectuer un choix parmi les consommateurs en le fondant, non plus sur leur vigueur brutale, mais sur d'autres qualités.

En définitive, comme il faut conserver les fleurs et les fruits, la coulure sera évitée ou diminuée par un des procédés suivants :

Les consommateurs des extrémités des rameaux en voie de croissance sont supprimés purement et simplement par *le rognage* (pincement, écimage). La croissance n'est pas arrêtée ; elle continue par des bourgeons placés à l'aisselle des feuilles dont le développement, donnant les entre-cœurs (prompt-bourgeon, rebiot), ne s'effectue pas sur-le-champ parce qu'ils ne sauraient passer soudainement de l'état de repos à une vie très active. Pendant 8 à 10 jours, le nombre des convives est diminué et l'opération est efficace lorsqu'elle est effectuée au commencement de la floraison.

Elle peut ne pas suffire, car il subsiste, à côté des grappes, d'au-

tres parties prenantes : racines, tige, bras. Nous pourrions effectuer un « rognage des racines » ; ce ne serait pas sans danger pour la plante et il existe des moyens plus pratiques. Les substances fabriquées par les feuilles sont en effet transportées au lieu de leur emploi par les vaisseaux libériens qui sont situés à la périphérie des tiges. Si, en supprimant le liber à un point du parcours situé entre le feuillage et les parties vivaces, mais placé au-dessous des grappes, nous nous opposons à ce transport, nous aurons réalisé, par une incision annulaire, l'accumulation des produits élaborés par les feuilles dans tous les organes du rameau et donc dans les grappes.

En fait, il n'est pas de coulure physiologique qui résiste à ces deux pratiques combinées que je ne me propose pas de commenter plus longuement. Si la coulure persiste, en dépit de leur application, un des cas suivants est à envisager.

1° La constitution des fleurs est anormale et l'anomalie peut porter sur divers organes de la fleur. Il n'y a rien à faire.

2° Les conditions climatiques sont défavorables. En effet, la fécondation ne se réalise qu'à une certaine température (+ 17°2 pour l'Aramon). D'ailleurs, à basse température, l'activité du feuillage est moindre et les matières qu'il élabore sont moins abondantes. Les labours, exécutés par temps frais au moment de la floraison, ramènent en surface de la terre humide qui provoque, en se desséchant, un refroidissement défavorable.

3° La vigne est court-nouée. Le millerandage et beaucoup de coulures rebelles paraissent dus au court-noué. Le mécanisme en est, suppose-t-on, un peu différent, car les vignes court-nouées contiennent beaucoup d'amidon et de sucres dans leurs organes verts ; elles en renferment bien davantage que les vignes saines, mais elles paraissent incapables d'en tirer tout le parti voulu, on ne sait exactement pourquoi. Un obstacle s'oppose nécessairement à la dégradation des sucres et, peut-être, d'une manière plus générale, à toutes les oxydations ; l'abondance des composés réducteurs et, en particulier, de tanins catéchiques dans le contenu vacuolaire n'en constitue cependant pas une preuve irréfutable. Toujours est-il que les vignes court-nouées coulent, bien qu'elles disposent d'une très grande quantité d'aliments.

L'érinose, l'eudémis, la cochylis provoquent aussi des coulures.

* * *

Il est bien évident que dans aucun cas la coulure ne se trouve guérie ou atténuée par l'apport, à quelque moment qu'il ait lieu, d'un des aliments minéraux habituellement fournis à la plante par les engrais : Azote, Acide phosphorique ou Potasse,

Dans les vignobles

Voici la suite des observations récemment recueillies dans le vignoble méridional.

Dans *le Var*, la végétation, comme partout ailleurs, est en retard. La région de *Pierrefeu*, *Pugetville* qui produit de bons vins (Carignan, Aramon, Cinsaut, Alicante-Bouschet, etc...) est envahie par le Court-noué qui se manifeste par ses symptômes habituels et a déjà contraint certains viticulteurs à l'abandon provisoire de la culture de la vigne sur certaines parcelles, abandon que les dispositions législatives appliquées à l'arrachage volontaire rendent, à certains égards, presque avantageux. Le bénéfice de ce repos est toutefois compromis le plus souvent par la persistance de débris radiculaires et de fragments de souches en végétation et aussi, après reconstitution, par le recours à des plants malades et les arrachages inconsidérés des vignes voisines. Encore dix ans de ce travail et il est bien inutile de prévoir l'agrandissement des celliers de cette région... et de bien d'autres. Pas de mildiou.

La *vallée du Caramy* n'est pas en meilleur état, mais les vignes en général plus puissantes y résistent mieux. C'est le « Couderc », le 71-20 Couderc, qui est le plus malade parce qu'il a été le plus multiplié. La maladie existe aussi dans la *vallée de l'Argens* et dans les vignobles du littoral, sur Alicante-Bouschet, 2007 S, Carignan, Grenache ; son extension y est aidée par les influences auxquelles j'ai souvent fait allusion et par l'action des labours profonds. On connaît les méfaits de ceux-ci, signalés depuis trente ans : en coupant les racines, le passage des instruments aratoires entraîne leur mort et le déplacement des phylloxéras radicicoles qu'elles supportaient ; les insectes se portent sur les racines demeurées intactes et provoquent une inoculation d'autant plus importante que leur nombre, le nombre des racines coupées, et donc la profondeur des labours sont plus grands.

Cette pratique des labours profonds paraît avoir une origine récente. Données à la main, les façons culturales ne pénétraient pas profondément et elles étaient, d'ailleurs, effectuées avec précaution pour ne pas nuire aux racines. La charrue coupe davantage de racines, mais elle va plutôt moins bas. Le tracteur peu puissant, qui ne peut entraîner que des appareils légers, n'est pas nuisible comme, d'ailleurs, les tracteurs puissants qui marchent mal. Mais il est de ces machines qui ont une puissance de plusieurs dizaines de chevaux vapeur et qui, fonctionnant bien, peuvent entraîner les instruments culturaux ordinaires avec une ridicule facilité. Il y a une disproportion considérable entre les moyens de traction mis en œuvre et le travail effectué, et un gaspillage évident de la puissance du moteur. Cette force inutilisée

a dès lors été appliquée à des charrues de plus en plus lourdes et puissantes.

L'ensemble constitue des engins très coûteux, mais tout à fait impressionnants qui circulent dans les vignobles modernes à des vitesses élevées, en pénétrant à une profondeur nettement excessive et en détruisant tout sur leur passage. Il est bon de renoncer à ces fantasies, car les vignobles ainsi maltraités sont, de loin, les moins beaux.

Un vignoble magnifique est celui de la commune de *Carqueiranne* (Var). Le Chasselas qui y mûrit fin juillet y est en très bon état. Le sol porte, entre deux vignes successives, des cultures variées (bulbes) ; c'est là une raison pour que le Court-noué y soit rare, mais il en existe une autre. Parce qu'on y prétend, à tort ou à raison, que le Chasselas local est préférable à d'autres par sa qualité, sa précocité et la régularité de sa production, les greffons ont toujours été pris sur place et jamais chez les pépiniéristes ! Il y a beaucoup d'Altise à Carqueiranne, mais les bouillies arsenicales en viennent aisément à bout.

Le vignoble de *la région de Capestang* (Hérault) porte encore la trace des désastreuses gelées de 1938 qui l'avaient particulièrement éprouvé. Pas de mildiou. Pas de mildiou non plus à *Olonzac* (Hérault), ni dans *les Corbières* où le court-noué paraît rare.

Peu de Court-noué aussi à *Banyuls* où le grenache coule cependant beaucoup. Un peu de mildiou issu des œufs d'hiver, en dépit de l'aridité des coteaux, comme à Lunel. Le Court-noué est par contre fréquent dans *la vallée de l'Agly* sur le Jaoumet, le Maccabeu et les autres cépages.

A Gaillac où la gelée a atteint les vignes les plus basses, la végétation est fort en retard. Il n'y a pas de mildiou.

*
**

De ce voyage d'études, effectué avec les élèves de la Section supérieure d'études de la Vigne et du Vin, j'ai rapporté deux observations notables.

La première, d'un intérêt immédiat, est que le mildiou n'existe pratiquement pas.

La seconde, d'un intérêt plus lointain, est la présence du Court-noué dans tous les vignobles et les pertes considérables que la maladie provoque déjà dans certaines situations. Rien de ce qui a été constaté ne s'oppose à l'opinion que nous nous sommes faite de la cause et des conditions de développement de cette maladie. Cette opinion est sans doute celle de tous.

J. Branas.

Le nouveau régime du blé

En vertu de la législation antérieure, l'Office du blé doit *se porter acquéreur de la totalité des quantités de blé excédentaire* et en assurer la résorption ou le stockage.

Or, la récolte 1938 est *provisoirement* arrêtée (*J. O.* du 26 avril) à :

92.901.587 quintaux.

Dans l'exposé des motifs précédent le décret du 21 avril, le Ministre des Finances estime que les excédents doivent pour cette campagne être de l'ordre de :

26.000.000 de quintaux.

Le prix d'achat moyen étant de 208 francs, il en résulte une dépense de 5.400.000 francs.

Or, les ressources financières destinées à faire face à cette obligation sont les suivantes :

1° Cotisation exceptionnelle de résorption...	1.400.000.000
2° Taxe permanente dégressive	400.000.000
3° Prix de vente des blés exportés ou dénaturés	500.000.000
4° Fonds de réserve de l'Office...	300.000.000

Au total, 2.600.000.000, d'où insuffisance de récolte de 2.800.000.000.

En présence de cette situation dont la gravité ne peut échapper à personne, M. Paul Raynaud a soumis à la signature du Président de la République le décret dont ci-dessous le texte :

Article Premier. — Il sera alloué à l'Office national interprofessionnel du blé, à la fin de la campagne 1938-39, une avance de trésorerie suffisante pour lui permettre d'assurer, à la date du 31 août 1939, le remboursement des effets émis en contre-partie des blés de la récolte de 1938 et avalisés par lui.

Cette avance devra être remboursée dans les premiers mois de la campagne 1939-1940.

Art. 2. — En aucun cas, l'avance prévue par l'article 1er ne pourra être renouvelée à la fin de la campagne 1939-1940 ou des campagnes suivantes.

Art. 3. — A partir de la campagne 1939-1940, seule la partie de la récolte de blé correspondant aux besoins de la consommation nationale pourra faire l'objet du financement prévu par la loi du 15 août 1936 et les textes modificatifs ultérieurs.

Art. 4. — Les quantités excédentaires ne seront réglées aux producteurs qu'à la fin de la campagne, au moyen des recettes nettes provenant de la vente de ces excédents qui auront été effectivement résorbés par l'Office au cours de ladite campagne.

Un décret, pris sur le rapport du Comité de réorganisation administrative après avis de l'Office national interprofessionnel du blé et contresigné par les ministres de l'agriculture et des finances, déterminera dans un délai de six mois, les mesures nécessaires pour assurer, dans le cadre de la législation en vigueur, l'application du présent décret.

Art. 5. — Le présent décret est applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et de l'Algérie.

L'article 1er du décret prévoit donc l'octroi à l'Office du blé, à la fin de la campagne en cours, d'une avance de trésorerie susceptible de couvrir ladite insuffisance. Cette disposition ne fait,

d'ailleurs, que sanctionner un engagement déjà pris par le Gouvernement au cours de la discussion du budget. Ainsi sera assurée, de façon indiscutable, la stabilité du prix légal du blé.

Il est à noter que cette avance se trouvera gagée par les excédents de la récolte de blé de 1938 stockés à la fin de la campagne en cours et qui seront de l'ordre de 18 millions de quintaux. Jusqu'à concurrence de 15 millions de quintaux, on peut considérer que ces blés constituent un stock de sécurité indispensable à l'approvisionnement du pays en cas de conflit.

Toutefois, comme une avance du Trésor de cette importance si elle devait être faite chaque année, risquerait d'avoir des conséquences graves pour les finances publiques et pour la stabilité de la monnaie, il est prévu qu'en aucun cas elle ne pourra être renouvelée au cours des campagnes suivantes et que son remboursement devra avoir lieu dans les premiers mois de la campagne 1939-1940.

La priorité d'emploi en faveur des blés reportés d'une campagne sur l'autre, que le Gouvernement peut décider en application du décret du 12 novembre 1938, constitue à cet égard, une garantie sérieuse, qui devra permettre à l'Office du blé d'effectuer sans difficultés, dans les détails prévus, le remboursement de l'avance qui lui sera consentie.

Pour éviter à l'Office d'avoir à solliciter à l'avenir toute avance de l'espèce l'article 3 du projet stipule qu'à partir de la campagne 1939-1940, seule la partie de la récolte correspondant aux besoins de la consommation nationale pourra faire l'objet du financement prévu par la loi du 15 août 1936 et les textes ultérieurs.

Les excédents ne seront réglés aux producteurs qu'en fin de campagne au moyen des ressources nettes provenant de la vente de ceux de ces excédents qui auront pu être résorbés par l'Office du blé, par exportation, dénaturation, ou tout autre moyen, au cours de ladite campagne.

Faire acheter par l'Etat les non vendus en fin d'année est du domaine de *l' « Utopie »*.

Le procédé pousse à la production et ce d'autant plus que les achats sont effectués au prix fort.

D'autres solutions s'imposent. Il faudra y recourir. P. Degrully.

ERRATUM

Anthracnose du Platane. — Nous avons fait écrire à l'Auteur de la Note parue à ce sujet dans le numéro 23 du 4 juin 1939, p. 523 : « Or, le parasite du Platane appartient à la même famille très éloignée de celle des mildious ». L'Auteur avait écrit : « Or, le parasite du Platane appartient à une famille très éloignée de celle des mildious ».

Deux lignes plus loin on corrigera *glœosporiose* au lieu de *glœsporiose*.

LA DEFENSE
CONTRE LA GRÊLE DANS LE BEAUJOLAIS[1]
AU COURS DE L'ANNÉE 1938

B. — Résultats

Cette année fut beaucoup plus orageuse que 1937, surtout par la violence de certains orages.

26 orages furent signalés de mai à fin septembre.
18 furent attaqués par la défense.
3.500 fusées environ furent tirées.

En voici les comptes rendus :

Nota. — Toutes heures sont indiquées en T. M. G. et non en heures légales d'été pour pouvoir être comparées avec celles de l'O. N. M.

5 et 6 Mai. — Orages reconnus sans grêle par l'aviation et non attaqués.

7 Mai. — 15 heures à 16 h. 30. Premier orage sporadique formé presque uniquement de pluie. Seuls quelques grêlons sont tombés à Lyon et à Monsols, en dehors de la ligne défendue. La défense n'a pas été alertée.

9 Juin. — 14 à 16 heures. Premier orage sérieux de l'année attaqué par le tir. Journée très chaude. Voile très élevé de cirro-cumulus. Cumulus bourgeonnant se formant dans la vallée de la Loire. La formation orageuse tient de Lyon à Monsols avec marche générale WSW-ENE. Les postes de Saint-Just (14 fusées) et de Marchampt (15 fusées) ouvrent le feu à 14 heures. Averses orageuses sans grêle. Quelques grésils (2 mm.) mélangés à de l'eau au Bois-d'Oingt n'occasionnant pas de dégâts.

22 Juin. — A partir de 9 h. 30. Orage très étendu et très important. La météo de 7 heures avait annoncé un corps orageux abordant le Massif Central. Vers 8 h. 30 un voile d'alto-stratus et de cirro-stratus s'étale en s'abaissant et couvre tout l'Ouest. De gros cumulus bourgeonnant s'élèvent de la vallée de la Loire, se dirigeant sur le Bois-d'Oingt, Anse, leur sommet pénétrant dans le voile de cirro-stratus.

Le Centre de Bron n'ayant pas encore reçu d'intructions du Ministère de l'Air pour la défense paragrêle, il est impossible d'obtenir un avion avant 10 heures.

L'équipage (Sergent Jacquet, Colonel Ruby) constate que l'orage d'une vingtaine de kilomètres de large est axé en plein sur la basse vallée de l'Azergues.

Un tourbillon de grêle se présentant, vu de l'avant, sous forme de traînée blanchâtre, se détache sur le fond gris-sombre du reste de l'orage. Ce tourbillon à axe horizontal a environ 1 kilomètre de large sur 500 mètres de diamètre. Il est stabilisé à l'altitude de 1.500 mètres (au-dessus du niveau de la mer) dans la partie avant du nuage et se déplace en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre. Sa direction de marche est Dareizé-Les Chères. Des éclairs environnent sans discontinuer ce tourbillon, plusieurs éclatent au sol.

(1) Voir p. 524.

L'artillerie antigrêle est en action de Marchampt à Sarcey. Le secteur de Saint-Vérand nouvellement constitué, tire énergiquement. L'avion constate qu'à chaque coup frappant le tourbillon de grêle ou ses abords immédiats, celui-ci se disloque et s'estompe.

La trombe de grêle sèche qui paraissait fatale est arrêtée par l'effet du tir et les grêlons sont dispersés au milieu des masses de pluies voisines.

En aucun endroit la grêle n'a franchi la ligne de tir.

Mais plus au Sud, juste en dehors de cette ligne, la grêle ravage les communes de Chessy, Châtillon, Charnay, Morancé, Chazay, Marcilly.

Environ 280 fusées furent tirées entre Marchampt et Dareizé.

A noter que dès les premiers coups de tonnerre, le téléphone fut coupé et qu'il fut impossible de communiquer entre Bron et les secteurs attaqués.

Une victime fut malheureusement à déplorer, M. Merle, de Légny, qui fut froudroyé alors qu'il surveillait le tir de son secteur.

Une deuxième vague orageuse se présente vers 13 heures. L'avion constate qu'elle ne renferme que de la pluie sur toute son étendue. La défense n'est pas alertée.

Le rapport de Dareizé indique qu'aux premiers postes de Saint-Loup, le tourbillon s'est divisé en deux tronçons, le premier en direction du Nord-Est, a été disloqué par le tir de Saint-Vérand ; le deuxième en direction du Sud-Est, a passé par la trouée de la Turdine à Saint-Forgeux et a contourné par le Sud les postes de tirs de Sarcey, pour déverser sa grêle entre Chessy et Les Chères.

Sa largeur à son arrivée au sol à Chessy était de 1.000 mètres. Il s'est étalé jusqu'à deux kilomètres entre Morancé et Chazay.

Voir page 528 la carte de la marche de l'orage.

23 Juin. — Orage s'étendant sur tout le département, mais sans fortes manifestations. Gros cumulo-nimbus épars, ne renfermant que de la pluie. La défense n'est pas alertée.

25 Juin. — Journée précédente lourde. La météo de 4 heures signale des cirrus fins avec brume sèche à l'Ouest. A 7 heures, cirrus avec vent du Sud assez fort. A 10 heures, cirrus. A 13 heures, cirrus denses et cumulus bourgeonnant. A 16 heures, cirro-stratus, cumulo-nimbus avec enclumes, éclairs.

La reconnaissance aérienne signale des cumulo-nimbus puissants, dont le sommet rejoint le banc de cirro-status, avec bandes blafardes indiquant la présence de la grêle.

Les postes de Saint-Vérand, Montmelas, Marchampt, sont alertés. Tirs violents : Saint-Vérand à Marhampt (200 fusées).

Les comptes rendus des commandants de secteurs indiquent que les fusées éclatant dans les nuages ont arrêté la grêle.

26 Juin. — Entre 2 heures et 3 heures du matin, orage sans grêle entre Villefranche et Monsols, venant de l'Ouest. Nombreux éclairs. Défense non alertée.

27 Juin. — A partir de 21 heures, orage apparaissant entre Villefranche et Monsols, venant de l'Ouest. Nombreux éclairs. Malgré l'heure tardive, Saint-Vérand ouvre le feu (40 fusées), pluie sans grêle.

30 Juin. — Orage apparaissant le soir après une journée très lourde. Tonnerre et éclairs à partir de 21 heures. Les postes de Saint-Vérand, Ville, Montmelas et Marchampt (120 fusées) ouvrent le feu. Aucune grêle sur la ligne de tir. A Marchampt, quelques grêlons s'arrêtent sur celle-ci.

1er Juillet. — Orage dans la matinée, ne comportant que de la pluie. Défense non alertée.

2 Juillet. — A partir de 15 heures, orage dans le Sud du département. Pas de grêle. Défense non alertée.

3 Juillet. — 11 heures. Orage faible vers Lozanne. Quelques grêlons aux Chères et à Civrieux en dehors de la ligne. Défense non alertée.

7 Juillet. — Orage de pluie. Défense non alertée.

8 Juillet. — 13 heures. Fort orage venant de l'Ouest, pluie violente, pas de grêle. Défense non alertée.

15 Juillet. — 11 h. 30 à 14 heures. La météo de 4 heures et de 7 heures annonce une marge orageuse dans l'Ouest, se déplaçant vers l'Est, à 40 kilomètres à l'heure. A 10 heures, le corps orageux aborde le Beaujolais. Strato-cumulus et cumulo-nimbus très puissants entre Marchampt et Monsols.

Les secteurs du Nord sont alertés. Tir violent de Marchampt, Vauxrenard, Jullié. Chênelette ne peut être averti par suite de rupture du téléphone et ne tire pas. Des grêlons de 10 millimètres tombent entre Crie et Avenas. Le tir de Vauxrenard et de Jullié arrête la grêle sur la ligne de tir. L'orage passe au Nord, vers Cenves et Pierreclos (compte rendu de Jullié). Le tourbillon de grêle a 300 mètres de large. Grêlons lenticulaires et entièrement transparents.

Voir page 528 la marche de l'orage.

23 Juillet. — Orage matinal se formant vers 7 heures. La météo signale à 4 heures un corps orageux venant du Sud-Ouest. A 7 heures, le corps se développe, cirro-stratus et cumulo-nimbus avec enclume renfermant de la grêle. Eclairs. Villefranche signale une brume à l'Ouest.

Saint-Vérand, Montmelas, Marchampt, ouvrent le feu. Aucune grêle n'est tombée.

26 Juillet. — Entre 14 heures et 15 heures, orage violent, venant du Sud-Ouest. La météo signale un corps orageux dans l'Ouest en marche vers l'Est. Cirrus et cirro-cumulus. A 7 heures, le corps orageux aborde le Massif Central. Cumulus puissants dans le Nord-Ouest. A 10 heures, le corps tient tout le Centre de la France, marchant vers l'Est. La reconnaissance aérienne signale un voile étendu de cirro-stratus s'abaissant et tenant toute la zone Nord du département du Rhône à partir de Marchampt. Gros cumulus montant à l'Ouest et dont le sommet va rejoindre la couche de cirro-stratus. Traînées blanchâtres caractéristiques de la grêle. Vent violent d'Ouest.

Les postes du Nord sont alertés depuis Marchampt et ouvrent le feu.

La chute de grêle est extrêmement forte en avant de la ligne protégée à Ranchal, Monsols, Propières, Aigueperse, Les Echarmaux. (On a signalé des grêlons en poire de 61 mm. opaques et durs, d'autres en agglomérés de 55 mm.).

La grêle s'est arrêtée sur toute la ligne de tir, en suivant exactement celle-ci, de Chênelette au Col de la Grange-du-Bois, sans la franchir en aucun endroit. Seuls des grêlons épars, à moitié fondus et mélangés aux masses de pluie ont été emportés par le vent légèrement au delà de cette ligne. Puis l'orage la contournant au Nord a causé des dégâts importants vers Cenves et plus au Nord.

Les comptes rendus de tir indiquent partout que les explosions se produisant au milieu des traînées blanchâtres de grêle, paraissent les

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants, quantités imposées au droit de circulation et stocks existant chez les marchands en gros

Campagne 1938-1939 (Mois d'Avril)

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois d'Avril	Total	Mois d'Avril	Total	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
1	Ain	8.081	53.635	28.032	220.966	58.234
2	Aisne	1 255	16.539	32.768	270.920	63.094
3	Allier	6.568	55.776	45.567	375.629	52.251
4	Alpes (Basses-)	3.343	27 870	3.997	36.174	6.060
5	Alpes (Hautes-)	980	8.783	7.282	72.376	9.659
6	Alpes-Maritimes	629	19.064	42.616	347.453	40.004
7	Ardèche	49.961	310.050	23.368	180.835	38.701
8	Ardennes	«	11	18.548	153.459	40.090
9	Ariège	1.954	8.735	11.456	87.961	10.648
10	Aube	1.452	33.229	31.148	244.078	79.084
11	Aude	556.019	4.092.931	37.244	292.735	113.191
12	Aveyron	7.661	34 360	27.505	230.560	28.757
13	Bouches-du-Rhône	89.803	716.949	98.444	738.652	141.521
14	Calvados	»	»	13.901	114.097	33.954
15	Cantal	»	247	20.158	175.812	25.255
16	Charente	136.548	563.521	27.894	217.503	48.897
17	Charente-Inférieure	112.202	787.193	30.848	246.443	66.647
18	Cher	3.449	22 432	31.579	254.998	60.879
19	Corrèze	717	5 483	21.994	172.653	31.391
20	Côte-d'Or	10.685	87.446	51.577	406.187	380 357
21	Côtes-du-Nord	»	»	12.732	111.743	34.253
22	Creuse	»	«	23.368	193.004	40.193
23	Dordogne	31.755	261.874	28.381	206.112	43.847
24	Doubs	3	127	42.205	365.282	108.368
25	Drôme	12.243	111.949	15.826	114.645	36.841
26	Eure	«	22	8.829	73.254	17.205
27	Eure-et-Loir	18	92	20.474	179.133	60.253
28	Finistère	»	»	59.498	483.846	112.657
29	Gard	420.945	2.570.162	37.025	289.469	84.193
30	Garonne (Haute-)	41.328	256 352	41.529	317.388	59.920
31	Gers	75.583	412.326	9.944	71.894	35.009
32	Gironde	234.023	2.020.767	134.215	1.007.199	1.006.646
33	Hérault	603.611	5 341.284	57.552	472.158	524.875
34	Ille-et-Vilaine	»	»	12.547	111.191	45.483
35	Indre	5.432	38.821	17.871	147.670	27.579
36	Indre-et-Loire	44.693	400.096	42.012	288.162	115.158
37	Isère	12.202	88.470	49.271	411.551	89.451
38	Jura	1 450	11.205	22.593	188.549	57.135
39	Landes	13.132	111.318	22.743	173.125	32.538
40	Loir-et-Cher	47.033	432.253	23.786	183.969	89.159
41	Loire	7.626	56.125	92.888	769.011	160.801
42	Loire (Haute-)	380	3.381	29.853	256.801	64.051
43	Loire-Inférieure	51.451	528.551	87.310	634.531	123.847
44	Loiret	9.327	91.731	36.648	294.442	100.023
45	Lot	6.685	57.696	11.276	89.623	10.930
46	Lot-et-Garonne	38.733	288.424	23.643	168.698	34.303
47	Lozère	421	2 347	8.111	73.005	13.113
48	Maine-et-Loire	80.139	481.172	60.283	316.465	166.518
49	Manche	»	«	6.015	51.886	25.315
50	Marne	12.895	232.428	97.905	769.311	1.256.420
51	Marne (Haute-)	74	1.569	24.121	193.114	53.120
52	Mayenne	51	120	4.030	31 243	9.145
53	Meurthe et-Moselle	390	4.115	81.026	649.464	177.592
56	Meuse	448	2.882	31.289	255.399	63.664
54	Morbihan	45	1.065	16.014	137.322	31.323
56	Moselle	355	3.288	29.723	260.672	64.987
57						

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois d'Avril	Total	Mois d'Avril	Total	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
58	Nièvre	1.710	13.540	33.432	268.302	76.973
59	Nord	»	»	114.657	885.873	288.603
60	Oise	«	«	37.874	264.106	45.654
61	Orne	»	»	4.242	37.328	16.903
62	Pas-de-Calais	«	»	49.820	399.524	111.892
63	Puy-de-Dôme	7.210	57.185	54.843	469.892	92.991
64	Pyrénées (Basses-)	6.400	47.592	44.916	351.849	59.221
65	Pyrénées (Hautes-)	2.230	13.433	15.326	126.095	22.764
66	Pyrénées-Orientales	174.126	2.237 529	32.833	246.202	126.858
67	Rhin (Bas-)	2.531	48.279	24.841	224.925	108.408
68	Rhin (Haut-)	5.766	87.763	38.408	323.444	127.536
69	Rhône	35.192	242.913	147.896	1.124.656	396.553
70	Saône (Haute-)	8	613	33.577	276.483	78.062
71	Saône-et-Loire	33.236	214.101	61.813	482 213	191.048
72	Sarthe	2.380	9.342	13.024	96.483	35.915
73	Savoie	10.481	68.489	26.536	207 973	54.245
74	Savoie (Haute)	1.084	15.161	19.600	178.615	62.634
75	Direction de la Seine	«	»	487.281	3.882.477	1.590.342
	Direction des droits d'entrée	»	»	302.154	2.430.448	814 045
76	Seine-Inférieure	»	»	98.321	815.702	223.479
77	Seine-et-Marne	25	538	35.532	279.975	93.738
78	Seine-et-Oise	44	480	77.009	602.008	189.025
79	Sèvres (Deux-)	6.869	49.019	21.694	171.791	41.452
80	Somme	«	»	26.715	227.891	60.920
81	Tarn	66.675	475.763	29.126	201.458	76.513
82	Tarn-et-Garonne	19.698	156.967	10.078	73.088	12.794
83	Var	167.412	1.1 8.729	56.873	482.465	56.391
84	Vaucluse	67.750	630.320	13.929	125.584	105.048
85	Vendée	24.208	332.021	14.875	132.585	28.772
86	Vienne	14.536	155 814	16.020	134.790	37.873
87	Vienne (Haute-)	29	240	39.648	299 818	75.786
88	Vosges	6	372	43.592	377.642	107.026
89	Yonne	2.827	35.480	23.563	191.701	73.903
	Total pour la France.	3.391.551	26.738.549	3.986.045	31.567.419	11.787 853
	Algérie					
	Alger	396.079	5.768.231	34.164	264.212	352.444
	Constantine	113.892	1.243.252	14.656	122.501	28.737
	Oran	413.310	7.222.817	28.746	235.414	1.006.104
	Total pour l'Algérie	953.281	14.234.300	77.566	622.127	1.387.285

La production et le mouvement des alcools en avril

La production s'élève à 3.900.290 hectolitres répartie comme suit :

I. *Bouilleurs et distillateurs* : 3.531.273 hl. provenant de la distillation : des vins 229.648 hl. ; des lies de vins 6.030 hl. ; des piquettes, 22.706 hl. ; des marcs de raisin, 46.033 hl. ; des pommes et poires, 693.626 hl. ; des cidres et poirés, lies de cidres et poirés, 72.129 hl. ; des marcs de pommes et de poires, 274 hl. ; des fruits autres que les pommes et les poires, 1.463 hl. ; de synthèse, 12.870 hl. ; des blés et autres céréales, 2.266 hl. ; Divers, » hl. ; de cognacs et armagnacs, 62.017 hl. ; de grains mis en œuvre pour la production du genièvre, 18.481 hl.

II. *Distillation obligatoire* (viticulture) : 300 896 hl., dont 48.886 hl. d'alcool de vin et 252.010 hl. d'alcool vinique.

III. *Bouilleurs de cru* : 369 017 hl.

Aux importations, 344.592 hl., parmi lesquels 203.059 hl. d'Algérie ; aux exportations 84.610 hl.

Le stock est de 4.671.690 hl.

OLIVIER DE SERRES

(suite)

Par J.-L. Gaston PASTRE

Passons au quatrième *Lieu*. Dans les Géorgiques, Virgile a tracé deux tableaux d'une grandeur incomparable : les épidémies qui ruinent les troupeaux et l'amour, maître des dieux, maître des hommes et maître des animaux. Il y a plus de profondeur philosophique chez Virgile que chez Olivier de Serres, mais l'exactitude des Géorgiques ne saurait être comparée à celle du Théatre de l'Agriculture. De Serres n'est pas un poète, c'est un technicien ; il nous dit que le bétail apporte de très grands profits au « ménage », pour le nourrir, le vêtir et rendre pécunieux. Henri IV s'arrêta, dit-on, un jour à ce commentaire et comme on parlait de grandes expéditions coloniales pour conquérir les mines lointaines, le roi s'écria, en montrant le « Théâtre de l'Agriculture » : « La véritable mine, la voilà : du bétail, du vin et du pain ; avec çà vous pourrez acquérir tout le reste ».

Au cinquième *Lieu*, Olivier de Serres complète son enseignement en énumérant tout ce qui peut être utile au « ménage ». Il montre comment il faut construire et conduire le poulailler, le pigeonnier, la garenne, le vivier et le rucher. Le bon Olivier prend le reine des abeilles pour un mâle, nous l'avons déjà noté. Enfin voici dans le même *Lieu* la création qui va rendre Olivier de Serres immortel : l'industrie des vers à soie. Il sait que chaque année des sommes considérables sortent du royaume pour l'acquisition de la soie ; il n'ignore pas que les ordonnances d'Henri sont sans effet, car le caprice des jolies femmes est plus fort que la volonté royale. « Et alors, nous dit-il, il faut vêtir et meubler pompeusement son mesnager, en lui donnant l'adresse d'avoir abondance de soye, dont aussi il tirera grands deniers, pour admirable artifice des vers qui la vomissent toute filée, estant nourris de la feuille de meurier ». Suivent les conseils pratiques pour la plantation du mûrier, l'installation de la magnanerie et de la filature.

Le sixième *Lieu* est consacré aux arbres fruitiers et au jardin ; tout ceci n'était qu'esquissé dans les Géorgiques. Enfin, au safran, au lin, au chanvre et « autres matières propres au mesnage pour les meubles et les habits ». Le septième *Lieu* traite de l'eau, de l'irrigation en particulier, des forêts et des bois. Le huitième *Lieu* constitue une originalité. Olivier de Serres y trace le portrait de la femme forte suivant les Evangiles, montre comment la maison doit être dirigée par elle « plus grande richesse ne peut souhaiter l'homme en ce monde, après la santé, que d'avoir une femme de bien, de bon sens, bonne mesnagère ». Il indique comment les agriculteurs doivent se nourrir en notant que le maître doit prendre soin de ses serviteurs ; s'il donne un dîner tant soit peu somptueux, il doit toujours en envoyer une part à la table de ses domestiques.

Voici enfin un traité de médecine pratique : il y est parlé des maladies les plus communes, des remèdes qu'on y peut porter, ceci complété par un petit Traité de médecine vétérinaire. Le Théâtre de l'Agriculture constitue le plus grand monument agronomique de tous les temps ; on a imité Olivier de Serres ; à notre connaissance nul ne l'a égalé, car, dans le cadre très vaste qu'il s'était tracé, il a fait entrer tout ce qui est nécessaire à la vie et au bien-être des hommes « réunis, dit-il, pour vivre en société, régis par les lois de la Providence et vivant sous le commandement du roi », car Olivier de Serres comme Calvin, est monarchiste ; il estime que la monarchie tempérée est le meilleur des gouvernements, à égale distance de la tyrannie de l'individu et de celle des masses.

Le livre édité, il s'agissait de le lancer, comme on dit aujourd'hui. Lorsque la première édition parut, le roi se la fit présenter solennellement et à de nom-

breuses reprises en lut lui-même à haute voix des passages à sa Cour, nous rapporte Scaliger. Le Béarnais ordonna que le livre serait envoyé dans tous les centres importants du royaume.

Le Théâtre de l'Agriculture devint vite à la mode ; les uns le lurent parce qu'ils y trouvaient leur utilité, les autres pour faire leur cour au roi. Du 1er mars 1600 à la mort de Henri IV, l'ouvrage eut cinq éditions. Et cependant, si la lecture en est passionnante pour un technicien, elle est assez malaisée. Il y avait peu de temps que notre prose avait pris sa valeur avec Calvin, qui peut être considéré comme le père de la prose française ; il était donc normal qu'appartenant à la doctrine calviniste, Olivier de Serres imitât le réformateur protestant dans son style, mais il n'y est point parvenu. La prose drue, un peu sèche, mais toujours ardente et lumineuse de Calvin devient, sous la plume d'Olivier de Serres lourde, légèrement emphatique et souvent embarrassée.

Cependant peu à peu le royaume connaissait une singulière prospérité. Le commerce des grains fut dégagé de ses entraves : dans le même moment il fut interdit d'exporter les grains pour ne pas appauvrir le pays ; l'exportation des vins, en particulier des vins du Languedoc, fut encouragée par Ordonnance. C'est alors qu'Henri déclara au duc de Savoie : « Si Dieu me donne encore de la vie je ferai qu'il n'y aura pas de laboureur en mon royaume qui n'aie moyen d'avoir une poule dans son pot ».

Les prairies artificielles se répandirent partout ; la Provence cultiva le maïs et Olivier de Serres chercha en tout lieu des terres propres à la culture de la betterave, « racine rangée entre les viandres délicates, dont le jus qu'elle rend cuisant, semblable à syrop de sucre, est très beau à voir pour sa vermeille couleur ». (1).

Enfin Sully versa 120.000 livres à deux bourgeois de Paris, Nicolas Chevalier et Jean Letellier qui plantèrent dans les quatre généralités de Paris, Tours, Orléans et Lyon, 400.000 pieds de mûriers blancs. Vaschalde, toujours bien informé, ajoute que les mêmes entrepreneurs durent faire distribuer à leur frais, aux agriculteurs, 16.000 exemplaires de l'ouvrage d'Olivier de Serres pour apprendre aux paysans comment on élève les vers à soie.

Il y eut des mécomptes, comme on le devine ; tous les mûriers ne bouturèrent pas et beaucoup de vers à soie moururent. N'importe, l'essentiel était fait. Un certain jour, Henri IV porta, avec quel orgueil ! les premiers bas de soie fabriqués dans le royaume.

Notons que pour l'assèchement des marais, à l'instigation d'Olivier de Serres, Henri fit appeler des Pays-Bas Humphrey de Bradley, de Berg-op-Zoon, spécialiste du desséchement des marais. Il y eut des difficultés : la technique de l'ingénieur ne permettait pas encore de réaliser ce qu'Henri avait rêvé et il semble qu'Olivier de Serres se soit découragé assez promptement. Rappelons que pendant de longs siècles les ingénieurs romains d'abord, les ingénieurs pontificaux ensuite ont échoué dans l'assèchement des marais pontins ; on a pu le réaliser de nos jours grâce aux progrès du matériel moderne. Cependant on dispensa de la taille les paysans qui s'établiraient sur les marais desséchés. Outre l'avantage matériel, ne pas payer la taille c'était une sorte d'anoblissement.

En somme, et tout bien compté, l'agriculture avait fait des progrès très considérables.

Henri IV ne pratiqua pas le libéralisme économique qui aura sa place au XIXme siècle et que la planète est en train d'abandonner, mais il ne pratiqua pas non plus l'économie dirigée stricte, telle que la concevra Colber. Henri IV contrôle sans réglementation excessive ; il protège le paysan, allège ses impôts, lui enseigne son métier et assure l'écoulement des produits agricoles. C'est de l'économie organisée.

Finalement, on ne peut séparer Olivier de Serres de Sully et d'Henri IV, de ce roi qui, parmi des faiblesses humaines porta la bonté et la grandeur à un degré souverain, de l'homme qui, apprenant qu'un débordement de la Loire avait ravagé

(1) *Théâtre d'Agriculture*, livre sixième, ch. VII.

STATIONS ESTIVALES

Plage de La Nouvelle

Appartements et villas à louer, sur la plage, face à la mer. Eau, gaz butane, électricité, glacière électrique. Prix modéré, particulièrement avantageux en juillet, très réduits en juin et septembre. S'adresser : M. Donnadieu. 12, rue Violet-le-Duc, à Narbonne (Aude).

LE " CULTIDOC " extensible

à 5 dents à ressorts, 40 kgs, vignes, champs, jardins, vergers. Léger - pratique - robuste.

Catalogue général franco : **395 fr.**

" AU LANGUEDOC " 4, Bd Berthelot
Tél. 34-28 - Montpellier (Hérault)

PORCS 2 à 3 m., 100 fr. pièce cas. ass. mort. 6 mois franco toutes gares 35-45 kilos, 300-400 francs.

Cat. LACROIX, 26, r. Raspail - CHATEAUROUX.

1126. — **OISONS Toulouse.** Lapins géants. Canetons. Poulettes. Elev. Château BARTHAS. St-Georges (Gers).

L'HOMME MODERNE

...doit vivre dans un décor moderne. Exigez toujours des MEUBLES EN ACIER propres, nets, sains. Ils ne s'usent ni ne se démodent jamais. Pour votre bureau demandez les modèles

ATELIERS MÉTALLIQUES DE LAON
Route de Maubeuge, à LAON

En juin et juillet semez encore du " **SOJA** " pour obtenir en septembre et octobre ou un fourrage vert précieux ou un engrais vert améliorateur puissant des sols pauvres en humus.

Pour l'hiver, sachez que les Tourteaux de soja et le soja en grains concassés sont des aliments azotés et calorifiques exceptionnels, lesquels constituent une alimentation de choix pour une grosse production de chair, de lait et d'œufs.

Sur demande, le **Syndicat National des Producteurs de Soja**, 35, rue Ledru-Rollin, **Châteauroux** (Indre), vous fera parvenir gratuitement son dépliant illustré de propagande. Ecrivez.

C'est tellement plus facile

André Giraud
Paul-Martial

de prendre le bon billet de la

LOTERIE NATIONALE

N° 68

Vendrions : Etat neuf. Presse continue Péra, 5 à 600 hl. de cuves par jour, équipée avec moteur électrique ou à essence.

Céderions également, Presse continue Colin sans moteur même débit. *Progrès* n° 1128.

1008. — **Ouvrages** techniques d'occasion sur demande indiquant spécialité ou région.

Constitution de dossiers à partir de 200 fr. P. Larue, ingén[r] agron. à Gurgy (Yonne).

C. COQ & Cie

AIX-EN-PROVENCE

Maison fondée en 1816 par D. COQ

Les principaux progrès réalisés dans les installations mécaniques de Caves sont dûs à notre Maison.

En 1900. — Création de la porte de cuve à charnières devenue classique.

En 1902. — Création des pressoirs à vis à *claies multiples et mobiles.*

En 1904. — Création de pompes à vendange égrappée simplifiant les installations et permettant de remplacer les chaînes à godets et transporteurs, par de simples tuyaux desservant les cuves.

En 1909 — Création des premiers pressoirs hydrauliques à vin.

En 1924. — Création du « FOULOGRAPPE », le premier appareil à piston pour le transport de la vendange *non égrappée* dans les cuves.

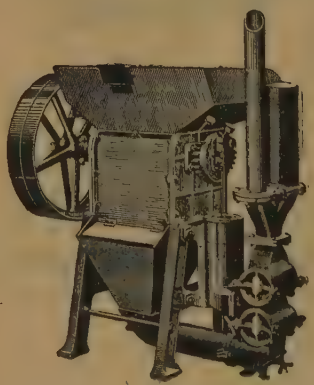

Le matériel de vinification COQ reste à la tête du Progrès

Agence de BEZIERS : 33, Avenue du Maréchal-Foch

En traitement de Printemps et d'Eté

le meilleur répulsif, le

QUASSIATERPEN

(*Marque déposée*

0,16 pour cent de Quassine de Quassia Amara de la Jamaïque
dans une solution d'alcools et de carbures terpéniques sulfonés

Le Quassiaterpen combat

PRÈVENTIVEMENT

les attaques des pucerons verts du pêcher.

Spécialité des Dérivés Résiniques et Terpéniques
40, rue des Carmes — DAX (Landes)

En traitement de Printemps et d'Eté

un seul insecticide. le

NICOTERPEN

Dosage garanti : 80 pour cent d'alcools terpéniques sulfonés (marque déposée)
20 pour cent de Nicotine pure 95/98 pour cent

Le plus puissant des insecticides

Nicoterpen est synonyme { d'Efficacité / d'Economie / de Simplicité

Plus de pucerons, de chenilles, de parasites sur vos cultures

Spécialité des Dérivés Résiniques et Terpéniques
40, rue des Carmes — DAX (Landes)

Viticulteurs ! Fabricants de Bouillies !

Pour vos approvisionnements exigez toujours le

SULFATE DE CUIVRE

98/100 °/° de pureté

correspondant à 25 °/° de cuivre-métal

LA PREMIÈRE MARQUE ANGLAISE

Cristaux - Menus - Neige

Sté Ame MACKECHNIE
23, Rue de la Ville-l'Evêque
PARIS 8me
Téléphone : Anjou 31-18
Télégrammes : "Mackechnieam Paris"
AGENTS PARTOUT

Représentant exclusif pour le Midi
H. PUGI
5, Allées Paul Riquet
BÉZIERS (Hérault)
Téléphone : Béziers 15-15, 16-11, 16-12

Plus de Futaille gâtée !

avec un Sachet " FUTINOL " en 30 minutes ; sans défoncer, sans danger, sans fatigue.

De même le sachet **Conservateur légal SUL-TAN** protègera sûrement vos VINS, CIDRES, PIQUETTES, contre CASSES, AIGRE. TOURNE, GRAISSE, HUILE, etc...

Demandez-les à vos fournisseurs

Succès certains, attestations par milliers !

Vous recevrez ces 2 sachets d'essai et notices si vous envoyez cette image et **4 fr. 50** en timbres-poste à :

G. LALAURIE. Commandeur du Mérite Agricole, Directeur des ETABLTS **FUTINOL**, A VILLENEUVE-SUR-LOT (L.-ET-G.)

En vente : Epiceries, Drogueries, Articles de Cave, Quincailleries

---

Orthographe : S·o·u·f·r·a·l·o

Appellation : **SOUFRALO** ROGER SIMONNOT

Origine : 6, quai de l'Avenir à Sète

Trois points à vérifier pour être sûr qu'il s'agit du véritable **SOUFRALO** le seul qui permette sans inconvénient de soufrer en sulfatant.

quelques villages riverains écrivait à Sully : « Pour ce qui touche la ruine des eaux, Dieu m'a bâillé mes sujets pour les conserver comme mes enfants. Que mon conseil les traite avec charité : les aumônes sont très agréables devant Dieu, particulièrement en cette circonstance. J'en sentirais ma conscience chargée ; que l'on les secoure de tout ce que l'on jugera que je pourrai faire . En quelques semaines l'habile roi fit distribuer 300.000 livres, somme colossale pour l'époque et sans que le budget en souffrît.

Mais, hélas, les grandeurs de ce monde passent comme l'herbe des champs ; le roi tomba sous le couteau de Ravaillac ; Sully, maussade et hautain, se retira dans son château et Olivier de Serres ne sortit plus du Pradel. Il y mourut le 2 juillet 1619. Voici les dernières lignes tracées par le grand homme peu avant sa fin :

« Qui est-ce qui nous séparera de l'amour et charité de Jésus-Christ ? Sera-ce la tribulation, l'angoisse, la faim, la nudité, le danger, la persécution ou le glaive ? Mais en tout cela nous sommes victorieux pour l'amour de Celuy qui nous axme. St-Pol, Rom. 8 ».

Henri IV, après avoir délivré la France de l'anarchie, a fait cesser les guerres religieuses, donné à ses sujets la liberté de conscience, sauvé le pays du joug étranger ; dans le même temps il a restauré l'agriculture, créé de toutes pièces l'industrie moderne, développé le commerce ordinaire et le grand commerce colonial ; Olivier de Serres a grandement aidé le roi de l'Edit de Nantes dans cette œuvre de salut public ; il est donc normal, au seuil du quatrième centenaire de sa naissance, de saluer avec reconnaissance son nom bienfaisant.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE KREUSNACH-LES-BAINS

L'année dernière, à Lisbonne, à l'issue du Congrès international de la Vigne et du Vin, il fut décidé que la réunion suivante, celle de 1939, aurait lieu en Allemagne.

Le Congrès international de la Vigne et du Vin a, comme chacun sait, un retentissement considérable autant par l'importance des questions qui y sont traitées que par la présence aux séances du Congrès de nombreuses personnalités européennes ; il n'est même pas rare que des économistes notoires du Nouveau Monde, de l'Australie ou de l'Afrique du Sud fassent un long voyage pour assister au Congrès.

Les viticulteurs allemands, en liaison avec l'Office international du Vin de Paris, après avoir pris contact avec les praticiens et les savants les plus éminents de la viticulture mondiale, ont décidé que le Congrès se tiendrait cette année à Kreusnach-les-Bains. Bad-Kreusnach, sur la Nahe, est une charmante ville balnéaire, ses eaux sont célèbres depuis le XVme siècle ; ses vieux quartiers puérilement romantiques et ses ponts médiévaux font de Kreusnach une réduction aimable et sans prétention de Nuremberg et de Bemberg. Un français ne peut oublier enfin que le vieux Kreusnach fut, il y a bien des siècles, un point de rencontre et de fusion pour le génie germanique et le génie celte.

Au Congrès seront représentées, en principe, vingt-trois nations car, s'il est certains pays qui ne sont pas viticoles, tous sont plus ou moins consommateurs de vins. Citons, par lettres alphabétiques, pour ne pas faire de jaloux :

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Esthonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lithuanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

Le Congrès est placé sous la haute présidence de S. E. M. Walther Darré, ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture du Reich et chef de

la Paysannerie allemande, de M. Joachim von Ribbentrop, ministre des Affaires Etrangères, du Dr Lammers, chef de la Chancellerie du Reich, et du Dr. Frick, ministre de l'Intérieur, etc...

Le Congrès sera présidé par S. E. le Ministre de l'Agriculture du Reich et aura pour vice-président M. Edouard Barthe.

En tête du Comité d'honneur figure notre savant ami, M. Léon Douarche, secrétaire général de l'Office international du Vin, et nous n'avons garde d'oublier M. Diehl, curateur du Reich pour la viticulture, qui voulut bien, l'année dernière, être notre hôte à Carcassonne, d'une façon malheureusement trop brève. Enfin, et pour abréger cette énumération, signalons le secrétaire général du Congrès, que plusieurs d'entre nous connaissent bien, l'actif et dévoué directeur M. F. Guenther, qui a bien voulu assumer une tâche écrasante dont il va d'ailleurs se tirer à son honneur : l'organisation de ces grandes assises viticoles et vinicoles.

La séance solennelle d'ouverture aura lieu le 21 août, à 11 heures, dans la salle des Fêtes du Kurhaus. Après un concert, LL. EE. Darré et Diehl souhaiteront la bienvenue aux congressistes et M. le Président Barthe prendra la parole au nom de la Viticulture internationale.

Le même jour, dans l'après-midi, commenceront les conférences spéciales où les délégués internationaux prendront la parole ; de nombreux rapports (dont les congressistes recevront des exemplaires imprimés en allemand, en français et en italien, les trois langues du Congrès) seront suivis avec grand intérêt, nous n'en doutons pas.

Le Congrès se prolongera jusqu'au 30 août ; les séances de travail seront coupées par des dégustations entre professionnels sous la tente des fêtes du Champ de Mars. Mais, entre temps, de nombreuses réceptions auront lieu, réservées aux congressistes, réceptions les unes officielles, les autres purement mondaines : soirées, concerts, représentations théâtrales, bals, etc... le programme indiquera la tenue ; pour certaines de ces réunions l'habit et la robe de grand soir seront imposés.

De nombreuses excursions ont été prévues par nos hôtes : visite de Wiesbaden, promenade en bateau sur le Rhin, excursion dans le Rheingau, dans la Hesse électorale et le Palatinat. Il sera aisé de pousser jusqu'à Francfort, la cité de Goethe, et tout est prévu pour que les congressistes puissent aller visiter l'étourdissante Bemberg.

Le siège du Congrès a été remarquablement choisi, ainsi que les excursions (poétiques et peut-être sentimentales, qui sait ! les filles du Rhin sont de redoutables enjôleuses) à travers l'Allemagne chantante, sylvestre et fleurie, l'Allemagne du bon vin et des vieilles villes, où le pittoresque le dispute à l'élégance (dans le sens philosophique du mot), l'Allemagne romantique et romanesque, l'Allemagne du « sureau fleuri et de la nuit Saint Jean ».

Il est souhaitable que notre ami, M. Barthe, qui, outre ses fonctions de président du Comité international du Vin, va à Kreusnach représenter la France, soit accompagné d'un grand nombre de personnalités de notre pays. Certaines délégations ont déjà été désignées, d'autres vont l'être ; mais, d'ores et déjà on peut prédire au Congrès international un grand succès. Cette rencontre entre braves gens qui vivent de la terre, dont les plus âgés ont porté les armes avec fermeté et courage (car dans tous les pays les terriens forment l'essentiel des forces combattantes), pourrait, si nous en croyons certains bruits, dépasser les horizons de l'économie politique et nous acheminer vers la paix, cette paix dont tout le monde parle et qu'au fond tous les peuples désirent.

J.-L. Gaston Pastre.

RELEVÉ des IMPORTATIONS et des EXPORTATIONS de VINS pendant le mois d'Avril 1939.

IMPORTATIONS PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1939

(Commerce spécial. — Quantités exprimées en hectolitres)

PAYS D'ORIGINE	MOUTS DE VENDANGE et jus de raisins frais non fermentés ou partiellement fermentés même pasteurisés		VINS ORDINAIRES			VINS DE LIQUEUR et mistelles		TOTAL par pays d'origine
	en bouteilles flacons, etc.	Autres	en futailles et contenants autres que ceux ci-après	Vins mousseux	Autres	en futailles et contenants autres que ceux ci-après	en bouteilles fiasques et flacons	
Espagne	»	»	»	»	»	70	«	70
Grande Bretagne	»	16	»	»	»	»	»	16
Grèce	»	»	6	»	»	12	»	19
Hongrie	8	«	»	«	3	»	»	11
Italie	»	»	390	»	45	9	1	445
Pays-Bas	»	»	«	»	»	»	«	«
Portugal	»	«	171	»	»	11.420	11	11.602
Chili	»	»	»	»	1	»	»	1
Etats-Unis	1	690	»	»	»	»	»	691
Palestine	»	»	«	«	»	«	»	»
Autres îles de l'Océanie	»	187	»	»	»	»	»	187
Autres pays étrangers	»	«	2	«	11	«	»	13
Total des quantités importées de l'étranger	9	893	569	«	60	11.512	12	13.055
Afrique occidentale française	»	1	»	»	»	»	»	1
Algérie	»	24.495	1 206.106	11	292	29.379	15	1.260.298
Tunisie	»	6.401	125.790	»	1	11.014	»	143.206
Maroc (protectorat français)	«	70	3.883	«	»	»	»	3.953
Indochine française	»	204	»	»	»	»	»	204
Autres colonies françaises (ou protectorats français)	»	38	»	»	»	»	»	38
Total des quantités entrées en France	9	32.102	1.336.348	11	353	51.905	27	1.420.755

EXPORTATIONS PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1939 (Commerce spécial. — Quantités exprimées en hectolitres).

PAYS D'ORIGINE	VINS ORDINAIRES en futailles et contenants autres que ceux ci-après		VINS ORDINAIRES en bouteilles, fiasques, flacons, etc.			VINS DE LIQUEURS et mistelles		TOTAL par pays de destination
	de la Gironde	d'ailleurs	Vins de Champagne et autres vins mousseux	Autres		en futailles et contenants autres que ceux ci-après	en bouteilles fiasques flacons, etc.	
				de la Gironde	d'ailleurs			
Allemagne	1 428	5.122	62	35	35	173	4	6.859
Danemark	766	246	17	57	14	82	»	1.482
Finlande	56	»	5	6	27	»	13	107
Grande-Bretagne	3.141	1.287	1.783	274	394	270	1.001	8.150
Norvège	146	52	114	41	11	24	31	419
Pays-Bas	2.853	438	229	300	102	129	14	4.065
Pologne	137	450	25	12	14	3	1	642
Suède	556	172	999	62	372	»	2	2.163
Suisse	795	13.510	83	17	39	284	6	14.734
Tchécoslovaquie	»	91	3	»	»	»	«	94
U. E. belgo-luxembourgeois	8.839	5.778	1.331	182	241	1.180	54	17.605
Indes anglaises	6	«	44	17	10	»	71	148
Indes néerlandaises	23	»	93	31	3	54	7	211
Japon	2	16	»	5	1	»	2	26
Egypte	73	77	90	44	56	3	35	378
Argentine	160	27	14	7	4	1	129	342
Brésil	61	59	44	12	21	»	28	225
Canada	173	21	83	22	9	«	4	312
Etats-Unis	2	1	674	976	305	31	1.435	3.424
Autres pays d'Afrique :								
Equatoriaux occidentaux	36	49	24	110	84	«	29	332
Méridionaux	67	52	12	16	6	20	21	194
Colombie	9	«	12	44	10	»	44	119
Mexique	551	108	7	«	1	83	9	759
Vénézuéla	382	19	55	18	9	»	5	488
Uruguay	34	11	8	»	«	»	»	53
Afrique occidentale française	703	1.678	133	51	56	5	177	2.803
Algérie	2	42	285	52	111	103	679	1.274
Indochine française	483	2.746	213	7	92	64	464	4.069
Madagascar	391	5.098	57	23	229	1	130	5.929
Maroc (zone française)	30	24	260	6	265	14	262	861
Tunisie	1	7	119	13	23	6	208	377
Afrique équatoriale française	210	620	26	44	44	«	62	1.006
Cameroun (mandat français)	160	69	18	15	7	13	65	347
Guadeloupe	21	718	40	»	5	7	145	936
Martinique	32	284	50	14	2	149	43	574
Réunion	23	1.269	4	»	»	69	60	1.425
Autres pays	1.166	2.702	828	304	218	72	792	6.082

disloquer, ce qui explique la présence de grêlons épars dans les masses de pluie voisines.

L'exemple de cet orage est tout à fait caractéristique et montre l'efficacité d'un barrage continu.

Orage du 26 juillet 1938

Nous remarquons dans l'ensemble de l'orage, trois tourbillons distincts. Un au Nord, sur Propières et Monsols, un au Centre, sur Belleroche et les Echarmaux, un au Sud, sur Ranchal et Poule. Un quatrième a été signalé au Nord de notre zone sur Aigueperse, mais nous n'avons pas suivi sa trace.

Le tourbillon de Propières paraît être le plus important. Après avoir déversé sa grêle sur ce village sur un kilomètre et demi de large, il est soulevé deux kilomètre plus loin par les courants ascendants du Mont

Saint-Rigaud qui le dévient vers le Nord dans le Col de Champ-Juin, où il s'engouffre. La grêle cesse sur tout ce parcours. Le tourbillon est de nouveau rabattu sur le sol par le courant descendant, un kilomètre après le Col et la grêle sèche se déverse en trombe sur Monsols (grêlons en poire de 61 mm., compacts et grêlons lenticulaires agglomérés ensemble formant une masse de 55 mm.). Un courant glacé précède immédiatement cette chute de grêle. La largeur du tourbillon est de un kilomètre et demi

Puis il contourne la ligne de défense, est de nouveau soulevé par le courant ascendant du Mont Chetail qui le sépare en deux. Une partie descend au Sud-Est, la vallée de la Grosne et vient buter dans le barrage de Vauxrenard qui la disloque. Une deuxième partie longe au Nord-Est la crête du barrage de Jullié et déverse ses derniers grêlons sur Cenves et Pierreclos.

Le tourbillon du centre a deux kilomètres de large. Il passe sur Belleroche, puis s'engouffre dans le Col des Echarmaux où des grêlons lenticulaires à bords coupants sont signalés. Il ne dépasse pas Chênelette.

Le tourbillon du Sud, très étroit (300 mètres de large), passe sur Ranchal et va jusqu'à Poule. Grêle sèche de 10 mm. Le courant glacé précédant immédiatement l'arrivée au sol du tourbillon de grêle a été signalé par l'observateur de Ranchal.

Entre ces tourbillons aucun grêlon n'est tombé.

Voir page 551 la carte de la marche de l'orage.

(A suivre) Colonel Ruby.

LA GRANDE MISÈRE DES BOIS DE FEU

Depuis trois ans, misant sur la propagande en faveur des gazogènes, les producteurs de bois ont attendu la révalorisation de leurs biens forestiers.

Des renseignement émanant des diverses régions boisées, il apparaît que cette revalorisation ne s'est pas manifestée. Quand ils se vendent, les bois de feu se vendent toujours aussi mal. Les producteurs continuent de tirer, de la forêt, un revenu qui reste inférieur au total de leurs frais généraux d'exploitation. A plus forte raison, ne peut-il être question d'aucun bénéfice.

Cet échec tient à ce que les propagandistes n'ont pas suffisamment tenu compte des conditions économiques actuelles, des charges fiscales qui pèsent si lourdement sur toute opération industrielle ou commerciale : vente, transport, transformation et conditionnement.

Si personne n'ose encore parler du résultat, tout le monde le connaît. Obtenu par le traitement de la charbonnette, dont le prix d'achat, sur pied, n'a pas augmenté, le charbon de bois, conditionné et empaqueté, est offert, au consommateur, à un taux jusqu'à ce jour inégalé. A ce taux, le charbon de bois permet-il de réaliser un bénéfice sur la tonne kilométrique transportée à l'essence ? S'il en était ainsi, pourquoi emploierait-on, de plus en plus, dans les gazogènes, un mélange à 20 pour 100 de charbon de bois et 80 pour 100 d'anthracite ?

Qu'en adviendra-t-il quand les sociétés minières introduiront, sur le marché, des gazogènes qui ont fait leurs preuves, dont la fabrication en

série est amorcée et qu'alimentera, même sans avoir recours à une faible proportion de bois, un carburant minéral dont le prix, à la tonne, n'atteint pas 500 francs.

Le problème de la revalorisation du bois de feu reste donc posé dans toute son ampleur, ce qui ne signifie point qu'il ne comporte pas de solution. Qu'on le veuille ou non, cette solution réside uniquement dans l'emploi des produits forestiers, sur place, sans transport, sans manutention, par une vente aussi directe que possible du producteur au consommateur. Qu'on le veuille ou non, cette solution réside uniquement dans l'utilisation du bois de feu pour les besoins domestiques.

Si on compare les prix du bois sur les lieux de production, au prix de tous les autres combustibles : houille, gaz de ville, essence, butane, mazout, électricité, on arrive à cette conclusion : même vendus nettement plus cher, les produits forestiers permettraient encore, aux usagers, de réaliser une économie considérable sur l'emploi des combustibles concurrents.

N'est-ce point là le remède à la crise des bois de feu qui permettrait, au producteur, de tirer un bénéfice légitime de ses biens et de son travail, tout en favorisant le consommateur ?

C'est répondre à la question que de la poser. Toutefois, il convient d'étayer de telles affirmations par des chiffres irréfutables. Quelques exemples y suffiront.

A cet effet, une enquête est ouverte, dont les premiers rusultats dépassent ce qu'on pouvait attendre. Elle a pour but d'établir, dans un grand nombre de régions, les différences considérables existant entre le prix des produits forestiers et le prix des combustibles concurrents.

De ce faisceau de preuves, on tirera un tel enseignement qu'il faudra vouloir être sourd pour ne pas se rendre à la voix de la raison.

Prix comparatifs des différents combustibles domestiques utilisés pour la cuisine, dans les communes forestières non desservies par le chemin de fer, situées dans un rayon de 15 kms de Sedan (Ardennes) en date du 15 février 1939.

Bois : (chêne ou charme) de 2 ans de coupe. Rondins et quartiers sciés à 28 cm. Rendu domicile client et mis en place (cave ou hangar) pour grandes cuisinières à bois à feu continu et fournissant l'eau chaude : **47** francs le stère

où, si l'on compte 2 stères et demi à la tonne : **117** fr. **50** la tonne.

Charbon flambant de cuisine : (calibrage 30/50) rendu domicile client : **404** francs la tonne.

Butane : Charge d'une bouteille : 13 kilos.

Prix de la bouteille :	85 fr. 50
Transport :	4 fr. 00
Total	90 fr. 50

Électricité : (communes de moins de 2.000 habitants), avec compteur spécial (achat à la charge du client).

Prix de base du kilo-watt : 0 fr. 50.

auquel il faut ajouter, un coefficient calculé d'après l'index économique du moment. A cette date, l'index économique étant de 511, le kilo watt (tarif cuisine compteur spécial) est vendu : **0 fr. 701.**

INTERPRÉTATION DES CHIFFRES PRÉCÉDENTS

Pour permettre de comparer les différents combustibles, on ne peut s'en tenir à leur prix au poids, au mètre cube, au kilo-watt de ces combustibles. Il convient de faire intervenir le pouvoir calorifique de chaque combustible et de ramener le prix de base à un nombre constant de calories, par exemple 10.000.

On appelle calorie, la quantité de chaleur nécessaire pour élever 1 litre d'eau de 0° à 1° (pour amener un litre d'eau à ébullition — 100° — il faut 100 calories).

On appelle pouvoir calorifique d'un combustible, le nombre de calories dégagées :

par kilo de bois, de houille ou de butane,
par mètre cube de gaz d'éclairage,
par kilo-watt d'électricité.

Le tableau suivant donne le prix des 10.000 calories fournies par les combustibles énumérés plus haut.

Bois :

Pouvoir calorifique : 4.110 calories
Tarif : 117 fr. 50 la tonne, soit 0,1175 le kilo

Prix des 10.000 calories : $\frac{0{,}1175 \times 10.000}{4.100} = 0$ fr. 285.

Charbon flambant :

Pouvoir calorifique : 7.000 calories
Prix de la tonne : 404 francs, soit 0 fr. 404 le kilo

Prix des 10.000 calories : $\frac{0{,}404 \times 10.000}{7.000} = 0$ fr. 577.

Butane :

Pouvoir calorifique au kilo : 11.750 calories

Tarif au kilo : $\frac{90 \text{ fr. } 50}{13} = 6$ fr. 961

Prix des 10.000 calories : $\frac{6{,}961 \times 10.000}{11.750} = 5$ fr. 924

Électricité :

1 kilo-watt fournit : 860 calories
Prix du kilo-watt : 0 fr. 701

Prix des 10.000 calories : $\frac{0{,}701 \times 10.000}{860} = 8$ fr. 151

Le tableau comparatif des prix des 10.000 calories se résume donc ainsi :

Bois	0 fr. 285
Charbon flambant	0 fr. 577
Butane	5 fr. 924
Électricité	8 fr. 151

Pour traduire plus clairement encore ce résultat, on peut dire, d'un habitant d'une commune forestière de la région de Sedan que,

Pour sa cuisine :

sa dépense *en charbon flambant* est deux fois plus élevée que le serait sa depense en bois,

sa dépense *en butane* est 21 fois plus élevée que le serait sa dépense en bois,

sa dépense *en électricité* est 28 fois plus élevée que le serait sa dépense en bois.

Pour être impartial, il faut reconnaître qu'en matière de cuisine, une correction doit être apportée aux chiffres ci-dessus. Une cuisinière au butane ou à l'électricité s'éteint instantanément. Au contraire, une cuisinière à bois, employée par intermittence, brûle, en pure perte, quand la cuisson des repas est terminée, le combustible en excès. Toutefois même si on évalue cette perte à 30 o/o, la comparaison reste encore, dans une proportion considérable, favorable aux combustibles forestiers

(à suivre) François Turpin.

QUESTIONS DIVERSES

Pentecôte 1939 — Taraxacophagie

A part un coup de soleil en avril, le printemps fut mouillé, couvert, triste jusqu'au 20 mai puis changement de décor, vent sec et froid, soleil chaud.

Tout est en retard d'une quinzaine de jours. Les blés resemés le sont d'un mois. Les sanves (moutardes jaunes) envahissent certaines parcelles comme celles d'avoine de printemps. Si l'hiver avait détruit d'autres mauvaises herbes annuelles, il avait laissé les chardons poursuivre leur pousses souterraines. L'échardonnage à la main a donné beaucoup de travail.

Cette situation vaut encore mieux que la gelée. Mais il eut fallu de l'avance cette année parce qu'on n'avait rien de frais. Pendant trois mois on n'a guère consommé que du pissenlit, ce qui nous fait respecter désormais cette humble plante qui se sème partout. On pourrait fonder une société des « taraxacophiles » — des amis du pissenlit ! Il y a bien celle du soja chinois.—

Le retard de cette année — sauf pour l'herbe — nous confirme que ce ne sont pas les années de gelées printanières qui sont tardives. C'est que la petite gelée du matin est suivie d'un beau soleil qui chauffe le sol et fait avancer la croissance tant des racines de toutes les plantes que des feuilles de celles qui résistent au froid :

Les haricots ont levé jaune et péniblement. La chaleur les a fait verdir en quelques jours. Les prairies naturelles seules profitent sans conteste de ce printemps humide et froid sans gelée. Il est à présumer que le poids de leur foin sera triple ou quadruple de celui de l'an dernier, c'est-à-dire supramoyen.

Les animaux sont donc favorisés. On aura beaucoup de lait. Le beurre pourra reparaître sur toutes les tables, dont un prix élevé les avait chassé au bénéfice de la margarine, de l'huile, de la graisse animale ou végétale ou même de rien, on s'est accoutumé à faire des soupes et des plats sans beurre comme dans le bassin Méditerrannéen.

Comme animaux, les escargots ont été favorisés. Les maires des communes calcaires viticoles ont pris des arrêtés interdisant leur ramassage en mai aux autres personnes que le propriétaire de la vigne et interdisant d'une façon permanente le ramassage aux personnes étrangères à la commune.

Mais ces escargots bourguignons n'ont guère pu être consommés comme escargot « de Bourgogne » avec du persil et du beurre à 3 fr. les 100 grammes !

Ce qui a sauvé les ruraux c'est l'excellente récolte de betteraves pour le bétail et l'abondance des pommes de terre et haricots. Même les citadins avaient de grosses pommes de terre au détail à 90 centimes le kilogramme.

Une enquête locale a suivi un lot de pommes de terre du producteur au consommateurs en passant par un courtier, un négociant en détail et un restaurateur. Le prix de 35 fr. le quintal est passé à 80 fr. sans que les intermédiaires aient été poursuivis pour bénéfices illicites à cause du prix des transports, des tris, des sacs, des impôts, etc

Si donc l'agriculteur donnait sa marchandise pour rien, le consommateur ne verrait son prix diminuer que de moitié.

Mai est le mois des Foires.

A la foire de Sens où dominent les fournisseurs de l'agriculture, les négociants font déguster des vins fins au prix de 1 fr. 75 à 2 fr. 50 le verre de 9 centilitres.

L'indication de la contenance était imposée

Rien de semblable existe à la Foire d'Auxerre foire de détaillants et d'ambulants surtout Un seul des nombreux débitants nous semble avoir indiqué la contenance de ses verres. Manquerait-on d'énergie dans l'application des lois. Avant que d'en demander de nouvelles, avant que d'exiger des obligations pour les autres, les sociétés viticoles devraient commencer par faire la police chez elles.

Le clou de l'exposition locale était un pulvérisateur à traction dit monoroue, mais qui s'appuie sur deux petites roues dans les rangées de vigne extérieures. La roue anime deux pompes à diaphragme ce qui rend la pression continue.

L'un des modèles est muni d'un minuscule moteur anglais. La conséquence est que la grosse roue médiane pourra être supprimée et qu'on pourra porter le pulvérisateur sur deux roues courantes d automobile comme d'autres modèles.

Certains cultivateurs possèdent si peu de vigne que les plombiers leur louent des pulvérisateurs à dos au prix de 10 francs par jour. C'est une bonne opération pour les deux parties

La vigne a bien débourré et végète normalement. Les arbres fruitiers ont eu leur fécondation gênée par la pluie froide. Mais il reste assez de cerises de pêches et de poires. Pour les prunes, c'est irrégulier. Quant à la floraison des pommiers, elle s'étale surtout le mois de mai. Malgré les conseils des commerçants en fruits, c'est la variété de nos vergers qui nous permet de ne jamais manquer complètement de fruits pour notre table.

Nous avons encore quelques pommes Alfred Joliboi§ 193§ qui soutiennent la concurrence avec celles d'Amérique.

Il est dans le Bassin de l'Yonne une branche un peu sacrifiée : la sylviculture. Le prix des bois sur pied n'atteint pas quatre fois celui d'avant guerre. On attend. Les arbres seront plus gros. Dans les annonces des journaux, on demande des charbonniers. L'une de ces annonces parle d'un contremaître parlant italien. Les jeunes français se désintéressent d'un métier fort bien payé, mais où l'on vit isolé et noir !

Les associations agricoles de l'Yonne luttent pour l'égalité dans les allocations familiales. Il est scandaleux qu'un fonctionnaire touche 4.560 fr. pour 3 enfants alors que l'agriculteur du même village ne touche que 240 fr

Les ressources de ce dernier ne sont pas supérieures à celle du premier qui a quitté l'agriculture, *sans quoi il ne l'aurait pas quittée !*

Et les soldats sont toujours nombreux chez les cultivateurs ! Henri Chanot vante nos conscrits :

Ce sont les conscrits de Bourgogne
Nés à l'ombre des pampres roux,
Ils ont sourire et bonne trogne,
Et large front et regard doux.
Derrière un vieux tambour qui cogne
Et un clairon qu'à des à-coups,
Ils s'en vont chantant sans vergogne
Les jolis refrains de chez nous.

Ce sont les conscrits de Bourgogne,
De la Grand'Côte ou de Champloup,
Qui n'ont pas peur de la besogne,
Ni d'un pichet de vin qui bout...
Pour consoler un cœur qui grogne,
Dans une cave et à genoux,
Tout en maudissant la carogne,
Ils s'ent vont noyer leur courroux.

Gargy sur Yonne, Pentecôte 1939. Pierre Larue.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Une bonne nouvelle pour les vignerons des Côtes-du-Rhône. — M. Cros, sénateur-maire d'Avignon, et le baron Le Roy, président du Syndicat Général des Vignerons des Côtes-du-Rhône, ont été reçu par M. le Président de la République, en même temps que la délégation chargée d'inviter officiellement le Chef de l'Etat à la VII^me^ Fête nationale du Vin.

Ils lui ont remis, au nom du Comité d'Organisation des Fêtes d'Avignon, un album magnifiquement relié aux armes de cette ville contenant une sélection de photographies prises au cours des réjouissances viticoles qui ont eu lieu en juillet dernier.

M. Albert Lebrun a marqué une fois de plus sa sollicitude envers nos populations viticoles en accueillant favorablement une requête qui lui a été présentée en même temps par le Président du Syndicat des Vignerons des Côtes-du-Rhône.

En conséquence, les vins à Appellation contrôlée de la récolte 1938 dans la région intéressée, pourront porter le qualificatif insigne de « Année du Président ».

Cette autorisation concerne aussi bien l'appellation contrôlée régionale Côtes-du-Shône » que les appellations contrôlées locales « Châteauneuf-du-Pape, Tavel. Hermitage, Crozes-Hermitage, Saint-Péray, Cornes, Château-Grillet ». Elle pourra s'appliquer aussi aux appellations locales en instance

de contrôle « Côte-Rotie et Condrieu » dès que le décret les concernant aura été publié.

Par cette faveur, M le Président de la République Française acquiert encore des droits nouveaux à la gratitude d'une région qui lui était déjà profondément reconnaissante de la consécration officielle dont elle avait été l'objet l'année dernière.

Station Œnologique du Gard à Nimes — Une série de Cours d'œnologie aura lieu à la Station œnologique du Gard, 1, rue Bernard-Lazare à Nîmes du mercredi 28 juin, 9 heures du matin au samedi 8 juillet prochain.

Cet enseignement a pour but de permettre à tous ceux qui produisent ou manipulent du vin, d'acquérir :

1° Des connaissances théoriques simples, mais suffisantes pour comprendre les raisons et l'importance relative des différentes opérations de la vinification et la conservation des vins.

2° Les connaissances pratiques indispensables à l'application des données théoriques précitées (analyse sommaire des moûts, analyse commerciale des vins, diagnostic des altérations et des maladies, examen microscopique, etc.)

Les auditeurs sont admis sans titre ni exanen dans la limite des places disponibles.

Programme et règlement adressée sur demande.

Ecole d'Arboriculture fruitière d'Horticulture et de Viticulture d'Ecully. — Parents qui désirez diriger vos enfants vers l'Arboriculture fruitière et l'Horticulture adressez-vous : à l'Ecole d'Arboriculture fruitière d'Horticulture et de Viticulture d'Ecully (Rhône).

C'est un établissement de l'Etat situé aux portes de Lyon, où l'enseignement théorique et pratique fusionnent pour le plus grand bien des élèves. Renseignements à la Direction.

Concours de l'alcool à brûler

L'alcool à brûler, produit agricole français, dont la vente permet un équilibre économique national très important, en tant que régulateur du marché du vin, de la betterave et de la pomme est utilisé en majeure partie pour le chauffage.

Le Comité de Propagande en faveur des emplois industriels de l'alcool, 7, Boulevard Haussman, à Paris (9e) organise un « concours » doté de :

100.000 francs de prix

en vue d'améliorer le rendement des brûleurs à gaz d'alcool.

7me Fête nationale des Vins de France

Un mois nous sépare de la visite présidentielle dans notre beau Languedoc, visite rendue officielle par suite de l'acceptation de M. Lebrun. Montpellier et Béziers rivalisent d'ingéniosité pour fêter dignement la venue du Chef de l'Etat. Sous la Présidence d'Honneur de M. le Ministre de l'Agriculture et sur l'initiative du Directeur, des Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, du Président de l'Association des Anciens Elèves de cette Ecole et de très nombreuses personnalités du monde viticole et scientifique, il a été décidé d'élever, dans l'Ecole de Montpellier, un monument à la mémoire du **Professeur Louis Ravaz.** L'inauguration aura lieu *vraisemblablement* le 2 juillet à cette occasion.

BULLETIN COMMERCIAL

MIDI

GARD. — **Nimes.** — Vins de plaine, 8° à 9°, 15 à 15 fr. 75 ; Montagne, 9°5 à 10°, 16,00 à 17 fr. 50 ; costières, 9°5 à 11°, 17,25 à 18 fr. 50.

Vins de café, 17,25 à 19 fr. le degré ; clairette, 9°5 à 12°, 16 à 17 fr. 50.

Marché bien disposé.

Les vins de hauts degrés sont très fermes aux environs de 18 fr. le degré et la propriété qui les détient se montre très résistante.

Les vins de 9°5 sont également demandés et très fermes entre 160 et 165 fr. l'hl.

Au-dessous de 9°5, c'est la chute, les 9° se paient 138 à 140 francs l'hl. et les 8°5 sont délaissés à 135 fr. l'hl.

Par contre les 8° sont assez recherchés à 125 fr. l'hl.

HÉRAULT — **Montpellier.** — Vins rouges, 8° à 9°, 15,00 à 16 fr. 00 ; 9° à 10°, 16,00 à 17 fr. 50 ; moyenne 9°. (Commission spéciale de cotation), 16 fr.

Sète. — *Vins de pays* : rouges, 16,00 à 17 fr. 50 ; rosés, 16,00 à 17 fr. 50 ; blancs, 16,50 à 17 fr.

Vins d'Algérie : vins rouges, 19 à 19 fr. 50 ; rosés, 19 à 19 fr. 50.

Blanc, insuffisance d'affaires.

Béziers. — Vins rouges, 8°5 à 10°, 15 fr. 50 à 17 fr. 75 ; type 9°, moyenne, 16 fr. 40 ; rosés, insuffisance d'affaires ; blancs, 9°5 à 10°, 17 fr. le degré.

Tendance très ferme sur les hauts degrés qui obtiennent de 18 à 18 fr. 50 le degré.

Les petits degrés sont un peu plus soutenus.

La moyenne du type 9° a atteint aujour d'hui 16 fr. 40.

Olonzac. — Récolte 1938 : 8°5 à 10°, 15,25 à 18 fr. 00 avec appellation d'origine Minervois.

Saint-Chinian. — Vin rouge, 15,50 à 15 fr. 75 le degré.

AUDE. — **Carcassonne.** — Vins rouges : Récolte 1938 ; 8°, 117 à 120 fr. ; 8°5, 127 à 132 fr. ; 9°, 138 à 147 fr. ; 9°5, 155 à 165 fr. ; 10°, 172 à 182 fr. 00

Narbonne. — Vins du Narbonnais, 8° à 8°5, 14,75 à 15 fr. 25 ; 8°5 à 9°5°, 15,25 à 16 fr. 75 ; 9°5 à 10°, 16,75 à 18 fr. 50.

Lézignan. — Minervois et Corbières, 8°5 à 10°5, 15 à 18 fr. le degré.

Alcools : Sans affaires.

PYRÉNÉES-ORIENTALES — **Perpignan.** — 8° à 9°, 15,00 à 16 fr. 00 ; 9° à 10°, 16,00 à 17 fr. 75 ; 10° à 11°, 17,75 à 18 fr. 25.

ALGÉRIE.

Alger. — Rouge, 10° à 10°5 tous choix, 160 à 169 francs l'hl. ; 11°, tous choix, 175 à 190 fr. ; 12° à 12°5, tous choix, 200 à 210 fr.

Blanc taché 10° à 12°, tous choix, 165 à 196 fr. ; blancs de raisins blancs, affaires insuffisantes ; vin bloqué simple, sans affaires ; distillerie vin libre, sans affaires.

Oran. — Cours très ferme pour le prix de 18 fr. pour le vin libre. Sur souches transactions actives, en raisin à 120 fr. le quintal toutes obligations charge acheteur, ou en vin à 15 francs le degré sur deux premiers dixièmes.

TARTRES ET LIES

Marché de Béziers. — Tartres, 75 à 80 degrés bitartrate, 6 fr. 00 le degré casserolle. Lies sèches, 15 à 18 o/o, acide tartrique, 5 fr. 00 le degré A. T. Lies sèches, 20 à 22 o/o, acide tartrique, 5 fr. 25 le degré A. T. Lies au-dessus, 50 o/o, 5,50 à 6 fr. 25 le degré A. T. Tartrate de chaux, 50 o/o, acide tartrique, 7 fr. 50.

Marché : Tendance stationnaire, en attendant les détartrages.

PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES

Soufre trituré, 121 fr. magasin, sublimé, 169 fr. magasin.

Sulfate de cuivre Bordelaise neige et Macclesfield neige, 289 francs, détail propriété ; Bouillie Macclesfield, par 50 kg., 285 fr. les 100 kg.

Chaux : Fleur de chaux Pignan, 40 kg., le sac, 30 fr. ; Viviers, Robion, S.P.A., 50 kg. le sac, 29 à 36 fr. par 10 tonnes ; Chaux à poudrer, Pignan, 50 kg., le sac, 12 fr.

Carbonate de soude Solvay, les 100 kg., 84 fr 50.

Permanganate de potasse par 50 kg., le kg., 11 fr. 50.

(*Cotation Syndicat Agricole, Montpellier*)

VERDET

Verdet, 31 o/o, 785 fr. les 100 kg. franco, par 4 000 kg. minimum.

Montpellier. — Imprimerie Charles DÉHAN.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du dimanche 28 mai au samedi 3 juin 1939

	TEMPÉRATURE 1939 maxima	TEMPÉRATURE 1939 minima	TEMPÉRATURE 1938 maxima	TEMPÉRATURE 1938 minima	PLUIE 1939 mill	PLUIE 1938 mill.
Tours						
Dimanche	21.	11.	15	8	0.	4.
Lundi	19.	7.	17.	11.	0.	
Mardi	18.	10	18.	9.	0.	
Mercredi	22.	10.	22.	12.	0	
Jeudi	23.	12.	26.	8.	0.	trac.
Vendredi	23.	11.	16	6.	0.	1.
Samedi	26.	15	18.	8.	4.	
Total					82.0	34.0
Angoulème						
Dimanche	23.	11.	15.	11.	0.	trac.
Lundi	23.	9.	18.	13.	0.	trac.
Mardi	20.	9.	19.	11	0.	trac.
Mercredi	21.	7.	22.	12	0.	
Jeudi	24.	9.	23.	9.	0.	12.
Vendredi	24.	10.	17.	3	0.	trac.
Samedi	21.	13.	21.	7.	8	
Total					196.0	62.0
Clermont-Ferrand						
Dimanche	19.	7.	16.	10.	0.	trac
Lundi	19.	7.	19.	5.	0.	trac.
Mardi	17.	9.	19	8	0.	
Mercredi	21.	7	23.	7.	0.	
Jeudi	19.	6.	29.	11.	0.	
Vendredi	22.	8.	18.	3.	2.	
Samedi	26.	12.	15.	1	0.	trac.
Total					133.0	36.0
Bordeaux						
Dimanche	24.	12.	16.	13	0.	trac.
Lundi	24.	11	17.	14.	0	trac.
Mardi	21.	11.	23.	11.	0.	trac.
Mercredi	21.	6.	27.	15	0.	
Jeudi	25.	7.	28.	11.	0.	2.
Vendredi	24.	12	17.	3.	0.	
Samedi	26	11.	23.	9.	4	
Total					113.0	29.
Toulouse						
Dimanche	23.	0.	17.	6.	0.	trac
Lundi	25.	8.	23.	12	0.	
Mardi	22.	7	22.	9.	0	
Mercredi	21.	8.	27.	15	0.	
Jeudi	24.	10.	23.	19.	0.	1.
Vendredi	24	11	17.	3	trac.	trac.
Samedi	25.	11.	23.	6.	0.	
Total					163.0	65.0
Perpignan						
Dimanche	25.	15.	21.	11.	0.	
Lundi	28.	17.	21.	12.	0.	
Mardi	24.	13.	22	14	0.	
Mercredi	22.	13.	21.	14.	0.	
Jeudi	26.	12.	23.	13.	0.	trac.
Vendredi	22	12.	19.	12	0.	
Samedi	20.	14.	25.	13.	2	
Total					133.0	52.0

	TEMPÉRATURE 1939 maxima	TEMPÉRATURE 1939 minima	TEMPÉRATURE 1938 maxima	TEMPÉRATURE 1938 minima	PLUIE 1939 mill	PLUIE 1938 mill
Reims						
Dimanche	20.	9.	16.	7.	0.	3.
Lundi	18.	7.	16.	11.	0.	trac.
Mardi	18.	7.	18.	8.	0.	trac
Mercredi	22.	8.	21	12	0	
Jeudi	23.	8.	26	11	0	trac.
Vendredi	25	15.	18.	4.	0.	trac.
Samedi	26.	14.	18	7.	0.	
Total					107.0	20.0
Dijon						
Dimanche	21.	9.	13.	7.	0.	6.
Lundi	17.	8.	13.	9.	0.	trac.
Mardi	18.	9.	18.	9.	0.	2.
Mercredi	21.	10.	24.	9.	0.	
Jeudi	22.	11.	24.	19.	0.	
Vendredi	24.	14.	13.	6.	0.	2.
Samedi	23.	16.	18.	7.	0.	
Total					163.0	24.
Lyon						
Dimanche	20.	9.	17.	10.	0.	2.
Lundi	19.	8.	19	12.	0.	trac.
Mardi	18.	6.	19.	13.	0.	3.
Mercredi	21.	8	23.	9.	0.	
Jeudi	21.	10.	28.	11.	0.	
Vendredi	23.	11.	14	6.	0.	10.
Samedi	25.	14.	17.	6.	trac.	
Total					149.0	33 0
Marseille						
Dimanche	25.	11.	19.	12.	0.	
Lundi	24.	13.	19.	11	0.	
Mardi	23.	20.	23.	14.	0.	
Mercredi	21.	12.	24.	14.	0.	
Jeudi	19	12.	19.	13.	0.	trac
Vendredi	23.	11.	22.	13	0.	trac.
Samedi	25.	15.	21.	7.	trac.	
Total					107.0	127.0
Alger						
Dimanche						
Lundi						
Mardi	20.0					
Mercredi	21.2	15.3			trac.	
Jeudi	23.0	19.5				
Vendredi	22 0	18.2			trac.	
Samedi	20 7	17.4			1.2	
Total						
Montpellier						
Dimanche	26.3	10 9	20.4	9.3	0.0	0 0
Lundi	28 6	12.8	23 2	10.7	0.0	trac.
Mardi	24.1	7 9	26.7	13 1	0 0	0.0
Mercredi	24.0	12.1	26 0	12 2	0.0	trac.
Jeudi	23 9	11.3	21.9	12 6	0.0	trac.
Vendredi	23 7	10.4	22.0	10.1	0.0	0.0
Samedi	24.4	12.5	24.5	8 9	0.0	0 0
Total					189.0	155 1

Observations. Printemps

Exposition de Marseille 1922. Exposition Pasteur, Strasbourg 1923
Hors Concours, Membre du Jury.

Viticulteurs et Négociants, Ne gardez en cave et n'expédiez que **des vins clairs et de bonne tenue.**

LA SANTÉ DES VINS

est assurée par le

Conservateur Jacquemin

(Citro-Tannin sulfureux) pour vins (blancs, rouges et rosés)

Tannin à l'alcool, 2 % acide citrique, 8 à 9 % anhydride sulfureux, en volume.

PRODUIT UNIQUE
SIMPLICITÉ D'EMPLOI
RÉSULTAT CERTAIN

EMPLOI LÉGAL. — Ce produit est garanti sans MÉTABISULFITE ou bisulfites alcalins, ni base minérale.

Plus de PIQURES,
Plus de CASSES
ni de Vins MALADES.

La santé des futailles

est assurée par le

Fluotone Jacquemin.

Il rend utilisables les plus mauvais fûts.

IL NETTOIE, DÉROUGIT, STÉRILISE, DÉMOISIT, DÉPIQUE.

Il affranchit les fûts neufs du goût de bois.

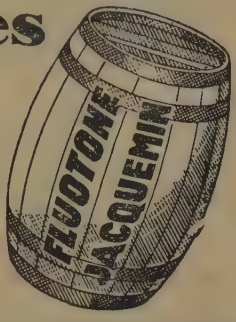

Demander notice et renseignements gratuits à :

Institut de Recherches Scientifiques.

G. JACQUEMIN & Cie à Malzéville (Meurthe-et-Moselle)

"Soufradhère"

"Le soufre mouillant en pâte"

Enfin, un produit au point ! Telle est la coutumière exclamation du vigneron qui, après des essais incertains avec les soufres mouillables ordinaires, emploie pour la première fois **« le soufre mouillant en pâte ».**

Avec le **SOUFRADHÈRE,** en effet, plus d'histoires de mousse d'engorgements d'appareils, mais une bouillie soufrée mouillante et adhérente au possible, d'une suspension parfaite et d'un maximum d'efficacité.

Le secret en est simple : un malaxage intense enrobe de plusieurs mouillants scientifiquement conjugués, chaque atome de soufre, et **SOUFRADHÈRE** est le plus fin de tous les soufres. S'agissant par ailleurs d'un produit "fini" emballé comme il se doit, **SOUFRADHÈRE** ne s'altère nullement d'une campagne à l'autre.

BEZIERS SINFRA **Brdde Genève**
Tél. : 12-07

EAU

AVANT TOUT PUITS, VOUS DEVEZ CONNAITRE L'EMPLACEMENT DE VOS EAUX SOUTERRAINES

J. ROGER, hydrologue à ELNE (Pyr-Or.)

en dressera le Plan

Nota : **Pour choisir un SOURCIER, comparez leurs RÉFÉRENCES**

Tombereaux à vendanges " BACCHUS "

Marque déposée — Brevet : n° 817,213

Etudiés pour remplacer les comportes

Petit modèle : **Largeur totale** : 850 m/m — **Hauteur totale** : 1 m. 250

Contenance : 1.000 litres environ

Grand modèle :
Largeur totale : 1 m. 250
Hauteur totale : 1 m. 250
Contenance : 1.500 lit. env.

Sur demande se livrent avec système progressif de basculement et freins sur les roues

Pour renseignements et prix s'adresser :

P. MONESTIER, représentant pour la France et les Colonies

Domaine des Brugues, Saint-Simon — TOULOUSE (Hte-Garonne)

Téléphone : 25 à Saint-Simon

XXIII[e] Foire de Bordeaux 11 - 26 Juin 1939

Brillante Semaine Agricole

La Grande Semaine de la Machine Agricole de la Foire de Bordeaux sera inaugurée le dimanche 18 Juin par M. le Ministre de l'Agriculture. Ses portes se fermeront le lundi 26 à 19 heures.

Cette importante manifestation s'annonce comme devant obtenir un succès total. Les exposants sont nombreux et de qualité. Toutes les dispositions sont prises pour une présentation impeccable du matériel exposé : machines agricoles et viti-vinicoles, appareils d'arrosage, tracteurs, moteurs, etc..., pour la plupart en fonctionnement. A signaler tout particulièrement à l'attention des visiteurs, l'exposition de matériel spécialement étudié pour la culture coloniale.

Une exposition de vaches laitières retrouvera le succès des années précédentes.

La participation horticole sera exceptionnellement brillante par la présence de la 138[e] Exposition Internationale d'Horticulture et sera complétée par le Congrès National des Rosiéristes.

En terminant, rappelons que le centenaire de la Société d'Horticulture et de Viticulture de la Gironde sera célébré le Mardi 20 Juin.

Voir plus loin la suite des Informations.

TOUS LES PRODUITS
POUR LA DÉFENSE DES CULTURES
ET LA
CONSERVATION DES RÉCOLTES

Mines de Soufre d'Apt

SIÈGE SOCIAL :
5, rue de Nimes — **ARLES** (B.-du-Rh.)

Agriculteurs !
Viticulteurs !

combattez le mildiou de la vigne
et autres maladies cryptogamiques
par le sel de cuivre le plus efficace
le plus économique
le plus pratique

LE VERDET

pur raffiné L. F.
à 31,5 o/o de cuivre

Plus de chaux !

Une solution limpide qui n'obstrue pas
les pulvérisateurs

Etabl. LAMBIOTTE Frères

Direction commerciale :
9, rue de la Charité — LYON

Agence générale :
7, Bd Rabelais - MONTPELLIER

Moto-Pompe de Chargement

perfectionnée pour

Pulvérisateurs à pression

composée d'UN COMPRESSEUR POUR L'AIR et d'UNE POMPE A PRESSION POUR LE LIQUIDE.

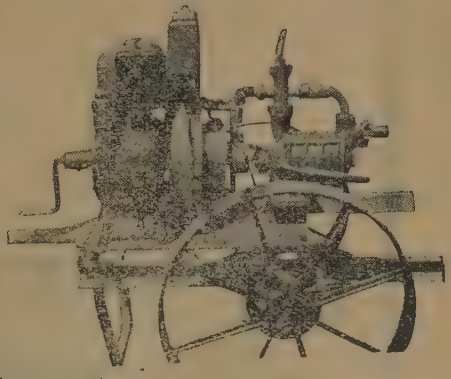

Tous montages :
Brouette, chariot sur pneus, civière.

PLAZOL & JAMME

11, Rue Maguelone — MOMTPELLIER

Détruisez
COCHYLIS, EUDÉMIS

AVEC

FLUOSIL

Poudre impalpable
pénétrant partout
Emploi autorisé
jusqu'aux vendanges

La LITTORALE
BÉZIERS

FLUIDOL Pour Soufrer en Sulfatant

300 grammes pour 5/10 kgs de votre Soufre
Vous obtiendrez sans crainte d'engorgement pour un prix modique
le meilleur des Soufres mouillables

-: **FLUIDOL est un puissant adhésif** :-

Il a fait ses preuves dans la lutte contre le mildiou en 1932 notamment

FLUIDOL mouillant et adhésif connu

est en vente à la

DROGUERIE CENTRALE DU MIDI

6, Avenue de la République, 6 — BÉZIERS

Ets A. CHAY

Charrues toutes forces
marque OCIA déposée

3, Rue Dumont-d'Urville
NIMES

VIRICUIVRE

32 A ou 32 V
Garanti 32 pour cent de Cuivre Métal
sous forme d'

OXYCHLORURE

Fabriqué par la Société Anonyme PROGIL

10, Quai de Serin, LYON

MONOPOL

le Roi des BROYEURS et le Rêve de l'ELEVEUR

(*Construction française*)

Pulvérise tout : Grains. Issues, Craies, Os, Viandes, Tourteaux, Coquilles, Luzerne, Pommes, Carottes de maïs entières, Sarments de vignes, etc...

DONNE LA FARINE DE LUZERNE EN UNE SEULE PASSE **SANS HACHAGE PRÉALABLE**

Inégalable comme fini et solidité. Force : depuis 2 CV jusqu'à 100 CV. - Courroie MONOPOLE spéciale. - Spécialité de Moteurs électriques d'occasion garantis comme neufs.

Ecrire de la part du Journal à :

CLAIROIX (Oise), 44, Place Saint-Simon, Tél. 16

SALON MACHINE AGRICOLE, HALL U, STAND 20

SWEEPSTAKE

UNE BONNE SUPPRISE : Si votre billet s'adjuge le gros lot du prochain SWEEPSTAKE, ne croyez pas avoir gagné uniquement 5.500.000 Frs.

5.500.000 francs c'est ce que vous rapporte le cheval gagnant!

Mais, en réalité, votre billet gagnera... **6 millions**, puisque vous aurez déjà reçu, avant la cause, 500.000 francsau tirage préiminaire qui auralieu avant le Grand Prix.

De même, le cheval classé deuxième recevra 3 millions plns500.000 et francs le troisième aura 2 millions plus 500.000 frans,

Soyez « bon partant » au SWEEPSTAKE de la LOTERIE NATIONALE.

Le transport rapide
des fraises de la Provence et de la Vallée du Rhône

LES FRAISES consommées soit à l'état naturel, soit avec du sucre en poudre, soit additionnées de liqueurs ou de vins généreux, constituent, grâce à leur parfum et à leur goût si délicat, un dessert exquis et très apprécié.

Leur culture est très répandue en Provence et dans la vallée du Rhône.

Elle donne lieu, dans quelques régions priviligiées, à de remarquables exploitations commerciales dont les produits alimentent les marchés de mars à juillet, les récoltes de plein air venant en avril, immédiatement après celles des « chaufferies ».

La seule Région du Sud-Est transporte annuellement près de 4.500 à 5.000 tonnes de ces excellents fruits.

Les variétés ainsi expédiées, qu'elles soient précoces, de moyenne saison ou tardives sont très nombreuses. Parmi les plus intéressantes, on peut citer la **petite fraise des bois**, la **Miner**, la **Lodette**, la **Souveraine**, la **Surprise des Halles**, la **Noble**, l'**Héricart**, la **Sulpice Barbe**, la **Royale**, le **Docteur Morère**, l'**Alphonse XIII**, la **Moutot**, etc.. etc...

Les principaux centres de cultures commerciales sont établis dans le **Var** (Hyères, etc...), le **Vaucluse** (Carpentras, Pernes, Monteux, Sarrians, etc...), la **Drôme** (Saint-Rambert-d'Albon, etc...), et la **Région lyonnaise.**

Le train rapide des fraises de Carpentras

Indépendamment du train habituel qui permet, avec le départ le plus tardif de la région de Carpentras, d'atteindre Paris dans l'après-midi du 2e jour, on dispose cette année, entre Carpentras et Paris, pendant la campagne des fraises, d'un **véritable train rapide**, effectuant le trajet **en moins de 14 heures**, grâce auquel les fraises cueillies le matin du 1er jour peuvent être mises en vente aux Halles dès le matin du jour suivant.

Le même train reçoit les wagons de fraises pour l'Angleterre, et les envois peuvent ainsi arriver à Londres pour le marché du 3me jour.

C'est un véritable record de vitesse dans le transport des fruits, et il est juste de noter que, par une suite d'efforts de cette sorte, le chemin de fer est parvenu à réaliser une organisation de nature à satisfaire les plus difficiles.

A Paris, à Dijon, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Grenoble, à Nice, à Toulouse, on déguste les fraises de la région de Carpentras 24 heures après la cueillette ; dans toute la France, on les reçoit dans le délai le plus court, et cela est vrai pour tous les Centres de production de la Provence et du bassin du Rhône.

Comment on expédie les fraises

Pour la France, le gros des expéditions s'effectue par trains de messageries à marche rapide, aux conditions économiques du tarif spécial GV. 3 qui comporte des barèmes pour les expéditions de détail et pour les wagons complets.

Les petits envois peuvent être effectués :
— en colis postaux de 0 à 20 kgr.;
— en colis agricoles de 0 à 50 kgr.

Pour l'Etranger, les expéditions sont effectuées aux prix et conditions du tarif spécial GV. 303 Exportation.

Envois par wagons isothermes réfrigérants

Par les plus grandes chaleurs et après les plus longs parcours, les fruits, même les plus délicats, arriveront en parfait état de fraîcheur et avec toute leur saveur s'ils sont transportés en wagons isothermes réfrigérants.

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES

PECHINEY

CUPROL
ARSÉNIATES
SULFATE DE CUIVRE
ANHYDRIDE SULFUREUX
MÉTABISULFITE DE POTASSE

E. Maurus

23, Rue de Balzac
PARIS 8e

LE CENTAUR modèle KV

se différencie de tous les tracteurs par sa conception

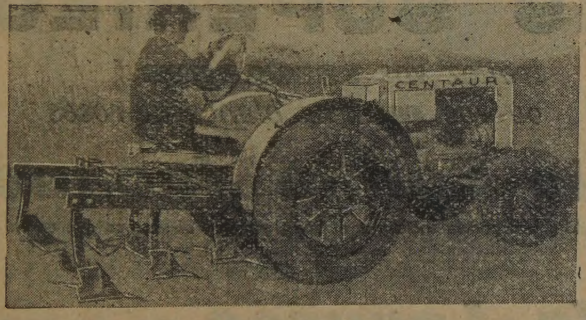

La bonne répartition du poids, son centre de gravité très bas et son attelage bas et très avancé lui permettent de labourer avec des roues pneumatiques agraires sans le moindre patinage ; ses freins indépendants sur chaque roue motrice empêchent tout dérapage des roues avant et arrière et permettent de tourner avec le minimum de place en braquant les roues avant presque à l'équerre. Le **CENTAUR 22 CV** laboure aisément la rangée de deux mètres en un seul passage et fait rapidement tous les remorquages lourds et légers de la propriété, grâce à ses quatre vitesses lui permettant de marcher de 1 à 30 kilomètres à l'heure. C'est le véritable tracteur de la propriété moderne : rapide et économique.

Démonstration : **Domaine SAINT-LOUIS**
près Vias (Hérault)
où tous genres de travaux de Vigne et de Campagne seront exécutés

CONCESSIONNAIRE POUR LE MIDI :

Etablissements Joseph BLANC, VIAS (Hlt) - Téléph. Agde 1-21

EXPOSITION COLONIALE PARIS 1931 : GRAND PRIX

Viticulteurs !... pour faire des

VINS SUPÉRIEURS

traitez vos ***vendanges***
ou vos ***moûts*** *blancs et rosés*

avec le **Bio-Sulfite Jacquemin**

(20 % anhydride sulfureux et 20 % phosph. bi-ammonique en vol.)

et les

Radio-Levures DE GRANDS CRUS

de l'Institut La Claire

ensemble.

C'est la ***MÉTHODE DE VINIFICATION*** *simple et parfaite... inégalée.*

Demandez renseignements gratuits et brochures-guides à

L'INSTITUT JACQUEMIN

A MALZÉVILLE - NANCY

ANCIENNE MAISON L. VIGOUROUX

ETABLISSEMENTS

- J. GOMOT -

36, Rue Saint-Rémy - NIMES (Gard)

CONSTRUCTION DE MACHINES
Agricoles et Viticoles
- Soufreuses et Pulvérisateurs -
à Grand Travail
Installations complètes de Caves
Moto-Pompes

Téléphone 27-76
Adresse Tél. : JIGOMOT - NIMES
C. C. Postaux MARSEILLE 44-78
R.C. Nimes n° 1597

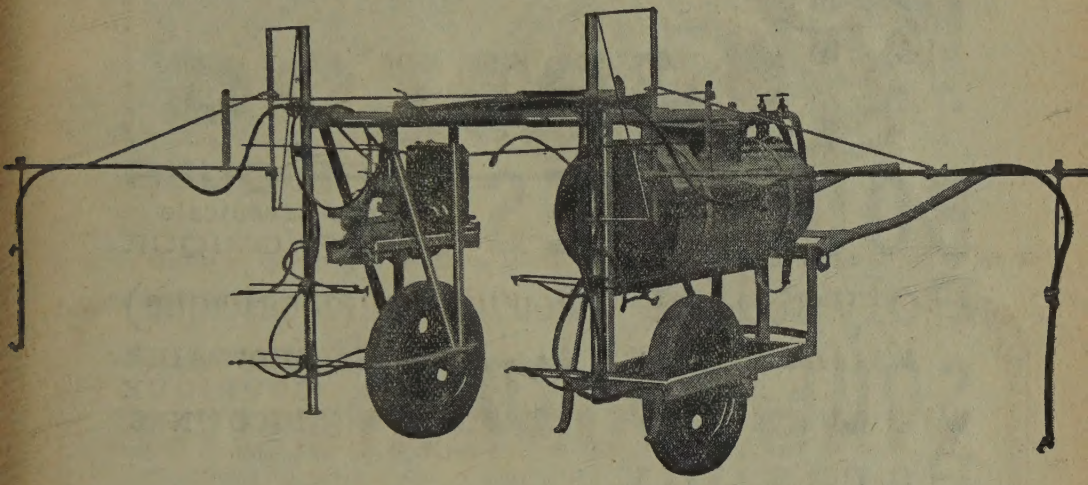

Les Etablissements **J. GOMOT** sont à votre disposition pour vous fournir tous renseignements sur leur :

NOUVEAU PULVERISATEUR "L'AVENIR" 1938

Tous modèles d'appareils :

— pression par pompes actionnées par les roues,
— pression par pompes actionnées par moto-pompe,
— pression préalable (bouteilles d'air), etc...

Pour tous écartements et modes de plantations.

Solidité et bon fonctionnement garantis

BOUILLIES CUPRIQUES
Cupro-Arsenicale
DORYPHORIQUE

Polysulfor (Bouillie sulfo-calcique)

SOUFRES NOIRS
ORDINAIRE
CUPRIQUE
NICOTINES

Parasitox
Insecticide en poudre
Détruit tous insectes des légumes, fleurs, fruits, etc...

Massacrol
Souverain contre tous pucerons

Fourmicide
Anéantit les fourmilières

Dorypoudre
Extermine en poudrages le **Doryphore**

VERT SCHLŒSING Acéto-arsénite de cuivre aussi actif et moins cher que les meilleurs arséniates.

Demandez Notices et Renseignements gratuits aux :

USINES SCHLŒSING FRERES & Cie
175, RUE PARADIS · MARSEILLE
Usines à : MARSEILLE · SEPTEMES · ARLES · BORDEAUX · BASSENS

Le Gérant : J. BAUDIN, Ing. Agric. Montpellier. — Imprimerie Charles DÉHAN.